

Notre Atelier Typographique est le plus moderne et le mieux outillé de la ville. C'est pour ces raisons qu'il nous est possible de faire un travail rapidement et à un prix raisonnable.

LE CLAIRON

Pour vos travaux d'impressions adressez-vous à
L'IMPRIMERIE YAMASKA
173 Girouard -:- Tél. 143
Ateliers et Rédaction Tél. 498

VOL. XXIV — No. 9

SAINT-HYACINTHE, 1er MARS 1935

PRIX: CINQ SOUS

LETTRE DE QUEBEC

Québec, le 28 février, 1935.

L'Opposition a plusieurs trucs dans son sac. Malheureusement pour elle, le Gouvernement les évalue dès qu'elle cherche à s'en servir. C'est ainsi que, pour alourdir un peu son bagage électoral, l'Opposition présente des projets de loi que le Gouvernement a déjà annoncés dans le discours du Trône, afin de pouvoir plus tard, aux élections, en réclamer la paternité auprès du peuple. Mais le truc ne prend pas et le Gouvernement a une manière à lui de disposer de telles mesures. Jeudi dernier, la Chambre a rejeté le projet électoral de M. Bertrand, député de Saint-Sauveur, au sujet de la loi des accidents de travail. Le vote a été de 45 voix contre 7. Subsequently, la Chambre a aussi rejeté un bill de M. Paul Sauvé, demandant l'abrogation d'un article des statuts se rapportant à la loi des ligueurs dans les cas d'infractions. Ces deux projets ont provoqué des débats. Du côté de la droite, MM. Taschereau, J. N. Francoeur, Athanase David, C. J. Arcand, Oscar Drouin et J. A. Francoeur, de Dorion, ont participé à la discussion, tandis que du côté de la gauche, on entendait MM. Duplessis, Bertrand, Sauvé et Gurtin.

Parlant sur la mesure Bertrand, au sujet des indemnités de travail, M. Taschereau a souligné que s'il existait un domaine de l'activité administrative où le gouvernement pouvait avoir raison d'être fier, c'était bien celui de ses lois ouvrières. Qu'est-ce que nos adversaires ont fait pour les ouvriers pendant qu'ils furent au pouvoir ? demanda M. Taschereau. Rien, absolument rien. C'est en 1909, alors que M. Taschereau était ministre des Travaux Publics, que la loi des accidents du travail fut votée. On l'appela la loi Taschereau. Quand bien même il n'aurait laissé que cela à sa province, ajouta le premier ministre, il aurait raison d'en être fier. Mais ce fut ensuite la loi Galipault, puis la loi Francoeur. On a plus tard fait une loi en prenant ce qu'il y avait de meilleur dans la loi ontarienne, Genève et les autres pays du monde ont félicité notre province pour cette loi. M. Bertrand veut maintenant prendre une loi semblable à son compte. Cette loi est une loi essentiellement gouvernementale. Le gouvernement veut en prendre tous les mérites et toutes les responsabilités. Le député de Saint-Sauveur voudrait se mettre en bien avec les ouvriers, mais la loi du Gouvernement est meilleure que la sienne et il aura l'occasion de se prononcer en temps et lieu. La loi du Gouvernement est large et lorsqu'elle viendra devant la Chambre, on sera prêt à accepter tous les amendements nécessaires pour la rendre utile aux ouvriers.

En Chambre, mardi, l'hon. M. Vautrin a présenté son projet de loi en rapport avec la colonisation et le retour à la terre. La loi comporte des déboursés de \$10,000,000 pour la colonisation, suivant les modalités approuvées lors du grand congrès de colonisation en octobre dernier. L'hon. J. E. Perrault, ministre de la Voirie, a aussi fait part à la Chambre de l'intention du Gouvernement de construire la route Mont-Laurier-Senneville, qui reliera l'Abitibi à Montréal. Déjà 33 milles du chemin sont construits. Les ingénieurs sont à faire le tracé de la nouvelle route et les travaux seront commencés au printemps. Ils seront poursuivis avec la rapidité que permettront les finances de la province et le budget de la voirie. Lorsque la route sera terminée, la distance de Montréal à Rouyn, centre du grand développement minier du nord-ouest de Québec, sera de 439 milles. Le ministre de la Voirie a invité les hommes d'affaires de notre province à faire un effort pour s'emparer du commerce de l'Abitibi et de la région minière, que Toronto leur a enlevé il y a une dizaine d'années. Il a déclaré que le

(Suite en page 5)

UN CITOYEN QUI A DOMINE SA VIE

M. J.-E. BOYER FUT LE PIONNIER DU SERVICE TÉLÉPHONIQUE À SAINT-HYACINTHE. — UN ACCIDENT QUI N'ENLEVA RIEN À SON COURAGE.

Les journaux de Montréal nous ont apporté, il y a quelques jours, la biographie d'un Canadien-Français qui a su gagner un à un ses galons et qui est aujourd'hui l'un des employés les plus respectés de la compagnie du téléphone Bell. Il s'agit de M. Joseph-Emile Boyer, dont les "vieux" de Saint-Hyacinthe doivent se souvenir, car il demeura plusieurs années dans notre ville où il fut pour ainsi dire le pionnier du service téléphonique et téléphonique.

M. Boyer débuta il y a quarante-sept ans, en 1888, à la compagnie du téléphone Bell, dans un emploi modeste de messager. C'était alors un garçonnet de 11 ans. Cinq années durant il accomplit son service avec soin, portant les messages téléphoniques aux personnes non abonnées au réseau. Puis il devint "opérateur" jusqu'au 1er septembre 1893, date où il fut nommé inspecteur.

Avant acquis des connaissances techniques étendues, on le dirigea ensuite vers Saint-Hyacinthe. Les Cantons de l'Est, à cette époque, ne possédaient pas un important service d'appels sur longue distance. Néanmoins ce réseau était important puisqu'il constituait en quelque sorte le canal oral au moyen duquel le district de Montréal était en communication avec les États-Unis. La besogne de M. Boyer était de maintenir en bon ordre le réseau qui s'étendait entre Soré

(Suite en page 8)

LE BANQUET DE DEMAIN SOIR

L'hon. J.-E. Perrault sera l'hôte des citoyens de Saint-Hyacinthe.

C'est demain soir que l'hon. Joseph-Edouard Perrault, ministre de la Voirie dans le gouvernement provincial, viendra à Saint-Hyacinthe et sera l'hôte d'honneur des citoyens.

Sous les auspices du Club Canadien de cette ville, les citoyens offriront un grand banquet à l'hon. M. Perrault. Ce banquet aura lieu au Grand Hôtel sous la présidence de l'hon. T.-D. Bouchard, maire de Saint-Hyacinthe et député du comté à la Législature.

Il se peut que le ministre de la Voirie soit accompagné d'un autre membre du cabinet, probablement l'hon. J. N. Francoeur, ministre de la Pêche et de la Chasse, qui a accepté une invitation du Club Canadien et déclaré qu'il serait présent à moins d'en être empêché par des circonstances incontrôlables. L'hon. premier ministre, M. Taschereau, a également été invité à venir à Saint-Hyacinthe pour cette circonstance. Plusieurs députés de la région ont signifié leur intention d'être présents au banquet.

L'hon. ministre de la Voirie sera l'objet à Saint-Hyacinthe d'une très cordiale réception. Tous les billets disponibles sont actuellement vendus. Il est probable qu'il sera question au cours de ce dîner de la nouvelle route projetée entre Saint-Hyacinthe et Granby et de la complétion de la route Saint-Hyacinthe-Montréal via Ste-Madeleine et Saint-Hilaire.

Un comité de citoyens recevra l'hon. M. Perrault.

DES CHIFFRES A RETENIR

D'où nous viennent les immigrants et combien nombreux ?

OTTAWA, 1. — Durant les années 1930, 1931, 1932, 1933 et 1934, le nombre total d'immigrants venus au Canada de tous les pays du monde a été de 179,785. C'est ce que nous déduisons des réponses données en Chambre des Communes par le ministre de l'Immigration, l'honorable W.A. Gordon, aux questionnaires de MM. Joseph Bradette, député de Témiscamingue-Nord, et l'honorable Ian Mackenzie, député de Vancouver-centre.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 1933, 14,382 ; 1934, 12,476.

Durant ces quatre dernières années, pour le moins, officiellement, l'immigration était prohibée.

Au cours de la période de cinq ans de 1930 à 1934 les Iles Britanniques nous ont fourni 45,038 immigrants, les États-Unis, 63,036, la France 684 et l'Allemagne, 12,350.

Voici le détail pour chacune des années : 1930, 104,806 ; 1931, 27,530 ; 1932, 20,591 ; 193

LE CLAIRON
JOURNAL HEBDOMADAIRE PUBLIE A SAINT-HYACINTHE
"Le Clairon" est imprimé par l'imprimerie Yamaska
au No. 173, rue Girouard, Téléphone: 498.
* ABONNEMENTS
A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis, par année..... \$1.50
Ailleurs au Canada 1.00
EN VENTE CHEZ
M. Henri BARRE, 231 rue Cascades,
M. René CHOQUETTE, 106 rue Mondor,
M. Armand BROUSSEAU, 122 Cascades.
SAINT-HYACINTHE, 1er MARS 1935

LE DISCOURS DE M. RALSTON

Le discours de M. Ralston sur le projet d'assurance-chômage, venant après les discours de M. King et de M. Lapointe, résume admirablement la position prise par le parti libéral.

Une comparaison entre les deux hommes, d'abord, entre M. King, un sociologue reconnu, et le réformateur Bennett. Le peuple canadien, dit M. Ralston, serait curieux de savoir si le projet d'assurance-chômage émane de ceux qui en prennent toujours le principe, sous l'inspiration de leur chef, ou si elle nous est présentée en guise de réformes, à la veille d'une élection, par un homme dont le geste se trouve contredit par toute son attitude passée. Pour ce qui est de M. King, les libéraux savent qu'il consacra toute sa vie aux questions sociales. Son éducation, son expérience, ses activités ont toujours porté sur des réformes de cet ordre. Et c'est pourquoi ils sont fiers de lui, soit l'inspirateur même des réformes à l'étude, on peut très bien l'affirmer car c'est lui qui, par ses efforts et les renseignements qu'il mit à la portée de tous, attira l'attention du peuple canadien sur ces questions. Les principes que M. King représente en Chambre, comme chef du parti libéral, sont autant de convictions que l'on trouve dans toutes les fibres de son être et qu'il affirme depuis le moment qu'il se lança dans la vie publique, et non pas le résultat d'un changement de dévouement au cours d'une nuit, comme fit récemment M. Bennett dans un grand frisson à la pensée de ce qu'il attendait aux prochaines élections.

M. Ralston s'amuse à montrer les divers travestis de M. Bennett. Un jour celui-ci discourait solennellement sur la monnaie saine. Il paraissait horrifié à la seule pensée de l'inflation. Mais, à peine retourné, il se mit à pratiquer l'inflation par un tour de passe-passe. Le procédé consistait tout bonnement à emprunter d'abord des banques, puis à émettre des bons du trésor. Après quoi ces bons servaient à justifier l'émission de 35 millions de papier-monnaie. Depuis six mois, le monsieur qui parlait de monnaie saine a émis de la monnaie au montant de 30 à 40 millions de dollars, la portée aux banques et a émis des chèques sans avoir accu la réserve-or.

L'an dernier, M. Bennett, ne pensait guère aux réformes sociales. Ne disait-il pas à Toronto: "Nous n'avons rien de grandiose à vous offrir, rien que l'épargne et le dur labeur." Soudain, il devient réformateur. Mais le peuple comprend maintenant ce qui lui est arrivé. Il est tout simplement pris d'une fièvre électorale. Il n'a qu'à se rappeler 1930 pour savoir que, dès que cette fièvre le tient, il peut dire n'importe quoi.

Quant au projet d'assurance-chômage, M. Bennett a admis que ce n'est pas une mesure d'urgence; ce n'est pas une source de secours; c'est quelque chose qui n'entrera en vigueur qu'au bout d'un certain temps. Il ne fait rien pour remédier à la situation actuelle. De plus, ce projet ne contient aucune disposition à l'avantage de ceux qui travaillent dans trois des quatre grandes industries fondamentales du pays. Et, cependant, ils seront taxés et devront payer comme les autres. De plus, cette mesure institue chez nous la pire espèce de bureaucratie. Nous aurons bientôt épuisé toutes les lettres de l'alphabet, comme on le voit ailleurs, pour désigner les commissions, les bureaux, les comités qui s'empilent les uns sur les autres, sans compter les arbitres et les tiers-arbitres.

Cela ne peut qu'augmenter le fardeau du contribuable et aiguise l'irritation de ceux qui sont soumis à ce régime. Sans compter que notre existence nationale se trouve compliquée d'un groupe de corps non comptables au parlement, échappant à son autorité et fonctionnant indépendamment de toute responsabilité ministérielle. La bureaucratie devient maîtresse au lieu d'être la servante du peuple de notre pays.

NOTES HISTORIQUES SUR ST-HYACINTHE

En 1862 les Commissaires d'école de Saint-Hyacinthe décidèrent de fonder une académie et lui donnent le nom du fondateur du Séminaire, le Révérend M. Girouard.

— Cette institution débuta sous la direction de M. l'abbé Poulin, principal, et de deux ecclésiastiques auxquels furent adjoints peu après le professeur Paradis et Mme Fortier.

— En 1865 M. l'abbé J. Dupuis succéda à M. Poulin en qualité de "principal des écoles de la ville" et continua selon le même programme l'oeuvre de son prédécesseur.

— M. l'abbé Cy. Davignon fut, en 1875, le dernier principal sous le régime académique inauguré en 1862 à cette académie Girouard.

— Les académies Girouard et Prince n'échappèrent pas au grand incendie de 1876. En mars 1877 les commissaires donnèrent à M. Octave Bernard le contrat de construction de l'Académie Girouard selon les anciennes lignes de 40 par 30 pieds.

— En septembre 1877 la commission scolaire retint les services du professeur Thumas et de Mmes Salmon et Marchessault pour enseigner les garçons réunis dans la maison J. B. Richer. En 1878 les élèves de l'Académie Prince furent installés dans une partie de la maison Duclos située à l'intersection des rues Mondor, Girouard et Laframboise.

— En 1881 M. le curé Elphège Gravel offre le service des Frères du Sacré-Coeur pour l'enseignement sous le contrôle de la Commission; l'engagement des frères, au nombre de quatre, est signé le 25 mars.

— En juin 1869 les non-catholiques avisent la commission scolaire qu'ils désirent se constituer en commission dissidente.

— L'école des instituteurs fut inaugurée par le Séminaire en 1853; elle n'eut qu'une existence éphémère, ses étudiants allant bientôt aux Ecoles normales que le gouvernement fonda à Montréal et à Québec en 1856. L'école des institutrices (l'école normale actuelle) lui succéda en 1912, dirigée par les Soeurs de la Présentation de Marie.

Celui qui signe Jean a bien de l'assurance quand il déclare connaître l'auteur de ces paragraphes. Il ne faudrait pas se tromper, hein! Quand on habite une maison de verre....

— Tel petit homme se donne une importance qu'il est probable que le seul à imaginer et que le public n'a jamais été prêt à lui céder.

— Un mot à ce polémiste en herbe qui annonce son entrée active dans la politique: que ne finissez-vous plutôt vos études? Ca fait bien assez longtemps que vous les poursuivez.

— Ti-coq répond par un proverbe latin, mais il ne traduit pas. Nous allons le faire pour lui. "Aquila non capit muscas", cela veut dire: "Un aigle ne prend pas de mouches". Vous avez bien saisi, n'est-ce pas? Notre petit coq se pense un aigle. Il se peut qu'il ait avant longtemps le sort de la grenouille qui voulait se faire boeuf.

— Puisqu'il est si fort sur les proverbes latins nous allons en suggérer un qui traiterait de Ti-coq et de Titi: "Avinus avinum fricat". Cela veut dire en français: "L'âne frotte l'âne".

— M. Brady, notre nouvelle rubrique n'est pas rédigée par celui que vous êtes allé menacer en son bureau de la rue Girouard.

— Ce jeune homme vous a laissé pour des raisons que vous connaissez mieux que nous et vous ne pouvez nier qu'il ne vous ait rendu d'énormes services en certaines circonstances critiques.

— Pratiquement tous les ouvriers de Saint-Hyacinthe sont des fervents de l'Achat chez-nous.

— Leur prétendu "défenseur" encourage aussi le mouvement mais d'une autre façon. Il fait imprimer sa feuille à Coaticook, tout en étant un client de la maison Dawson de Montréal. Nous en savons quelque chose... et M. Brady aussi.

— Sur les 140,000 Franco-Américains du Rhode-Island il n'y en a que 60,000 qui soient citoyens américains. Si nos compatriotes s'occupaient un peu plus de leurs devoirs civiques, ils gouverneraient le Rhode-Island au lieu de laisser cette prérogative aux Irlandais.

— Les Franco-Américains de Manchester, N. H., s'étaient vu refuser la construction d'un pont par la majorité irlandaise démocrate. Vintrent les dernières élections et ils votèrent en bloc pour le candidat républicain, lequel, entre parenthèses, avait nom Bridges. Lorsque les Irlandais voulurent protester, les Franco-Américains leur répondirent: "We did not get the bridge but we got Bridges!"

— La feuille ouvrière nous apprend... que M. Aury Gileau est son agent de publicité. M. Brady nous dira-t-il pourquoi ce monsieur paraît alors à obtenir un emploi au journal "Le Clairon".

L'OPINION DES AUTRES

CES SALES AMERICAINS...

La haine des Américains est d'autant plus sottise que nous sommes à plusieurs égards leurs obligés et que nos gens le savent. Nous profitons d'abord du niveau de vie élevé qu'ils ont établi sur ce continent. Dans tous les domaines, et souvent malgré nous, nous sommes stimulés et entraînés par leur formidable activité. Et enfin nous jouissons des bienfaits de la fondation Rockefeller.

Bienfaits beaucoup plus importants qu'on ne le pense. Avec vous dans les journaux le fac-similé de l'arrêté ministériel, énuméré par M. Charlebois de Montréal, que le gouvernement provincial a la demande de M. Athanase David, a envoyé aux directeurs du grand institut américain? On y lit que "la Fondation Rockefeller a depuis l'année 1926, pour le gouvernement de la province de Québec d'une aide financière et morale appréciable dans l'élaboration, la création et le maintien d'un système d'hygiène publique très efficace... que ce système constitué par les unités sanitaires de comtés dont la province bénéficie et qui a grandement amélioré la santé de la population, a été rendu possible par les avis éclairés et les subventions généreuses de cette grande institution philanthropique... que la Fondation Rockefeller a non seulement subventionné la plupart des trente unités sanitaires existantes, mais encore a pourvu de bourses d'étude vingt-trois membres de personnel du Service provincial d'Hygiène, aidé à la formation d'une division d'épidémiologie et un perfectionnement de l'administration, en même temps qu'au moyen de bourses de voyage elle a permis aux chefs du Service et à certains de ses membres d'acquiescer à l'étranger des connaissances utiles..."

Ces sales américains, tout de même! N'est-ce pas, Louis Francœur? — H. G.

"Le Canada", -- de Montréal.

REMINISCENCE

Le 16 décembre 1918, quand le duc de Devonshire vint à Rimouski présenter la "Victoria Cross" à M. Joseph Brillant et Mme Joseph Keable, au nom de leurs fils disparus, l'émotion des 900 spectateurs qui tenaient la salle du Séminaire fut extrême lorsqu'ils virent apparaître sur la scène, au bras du représentant du Roi, leur cher évêque que tous savaient mourant.

Par un effort suprême de son indomptable énergie, Monseigneur Blais avait voulu être une dernière fois au milieu de ses ouailles, pour participer à la glorification des deux héros dont s'honorait à jamais leur petite patrie de Rimouski. Spectacle pathétique et ému. Monseigneur n'était guère que l'ombre de lui-même, dans son éblouissant costume pourpre des circonstances très solennelles. N'ayant plus à vivre que peu de jours, le vaillant prêtre paraissait néan moins radieux et nul ne manifesta son enthousiasme lorsque furent lus les touchants messages de Sa Majesté et que le Duc de Devonshire s'avança pour donner aux parents tout ému de l'insigne récompense de leurs fils. Par son auguste présence, par son attitude à la fois navrante et admirable, Mgr André-Albert Blais contribua puissamment à bien faire saisir le sens national et patriotique de cette journée, de cette inoubliable manifestation. Ce fut son ultime geste de patriote et sa dernière apparition en public. Quelques semaines après, le grand évêque n'était plus. "Le Progrès du Golfe", -- Rimouski.

DANS L'ONTARIO

Nous pouvons souligner les dernières paroles de M. Hepburn. S'il étudie notre société, il verra comment la province de Québec traite sa minorité protestante qui est absolument maîtresse de la direction de ses écoles, lesquelles relèvent de la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique. S'il s'inspire de cette législation impariale, nos collègues de l'Ontario sont assurés de la victoire. Et nous faisons des vœux pour leur succès.

"Le St-Laurent", -- Rivière du Loup.

DEPENSES GOUVERNEMENTALES D'OTTAWA

Il y a quelque six mois, nous reproduisions de la "Home Monthly" revue mensuelle, les grandes lignes d'une étude très fouillée de M. Leslie Roberts sur les dépenses gouvernementales d'Ottawa. L'auteur montrait éloquentement la disproportion entre les frais d'administration et le total de la population canadienne. Pour une seule année, le budget fédéral annonçait des dépenses au montant de \$144,000,000, sans inclure les 50,000,000 pour pensions aux soldats de retour du front, les \$50,000,000 pour couvrir les déficits des chemins de fer et les centaines de millions pour le chômage. Cette même année, les chiffres sont du "Star" de Regina — le fédéral devait déboursier en salaires la somme de \$89,857,555. M. Robert déclarait que la dette des gouvernements fédéral et provinciaux et des municipalités était évaluée, à ce moment, à \$6,500,000,000 ou \$650 par tête. Si nous ajoutons à tout cela les dépenses annuelles de chaque gouvernement de province, — seulement en Saskatchewan, durant les cinq dernières années, notre dette a croisé de \$63,000,000 à \$160,000,000 — nous sommes forcément obligés de conclure que la structure de l'organisme gouvernemental est beaucoup trop pesante pour les épaules de l'administration.

Lord Rothermere, journaliste et pair de Grande-Bretagne faisait la constatation suivante à ce propos lors de sa visite au Canada: "Les taxes, qui pèsent sur le citoyen ordinaire, pourraient être abaissées si le gouvernement réduisait ses dépenses à celles jugées nécessaires durant les années d'avant-guerre. Les taxes appauvrissent le pays."

C'est aussi notre opinion. Joseph Valois, O. M. I.

"Le Patriote de l'Ouest", -- Prince-Albert, Sask.

— Venez vite docteur, mon fils vient d'avalier un dix piastre en or. — Quel âge a-t-il? — Il date de 1880.



ÇA VAUT BIEN UNE BIERE

Dow

OLD STOCK

À LA VÔTRE!

NOUVELLES RELIGIEUSES

Le racisme néopapien par Giovanni Papini.

Le nom de Giovanni Papini, le célèbre écrivain italien converti au catholicisme, il y a déjà quelques années, est reconnu dans le monde entier. Or, dans la revue: "Frontespizio", Papini vient de publier, en décembre, sous ce titre: "Razza di razza", une longue étude. Il y dit, dans la conclusion:

"La Svastika", grossier hiéroglyphe primitif du soleil, doit remplacer la Croix, symbole de honte et de déshonneur. Au sang du Christ, qui fut versé pour tous les hommes, de toutes les races et de toutes les conditions, les jeunes Allemands préfèrent le sang nordique, qu'ils sont prêts à répandre pour accomplir le carnage et mettre en esclavage les autres peuples. Et c'est pour ce noble but qu'ils relient Dieu au ciel et Rome sur la terre. En vérité, le racisme est la dernière bataille germanique contre Rome... Les Allemands ne peuvent supporter la grandeur, l'idée, la vision, la loi, de Rome, que ce soit la Rome d'Auguste, que ce soit la Rome de Grégoire VII.

"Le racisme, considéré métaphysiquement, déclare encore Papini, est, pour l'instant, la dernière forme que la guerre contre Dieu, contre le Dieu personnel et transcendant de la Philosophie perennia".

L'action catholique en Autriche

L'action catholique s'organise en Autriche, ainsi qu'en témoignent de récentes instructions du Cardinal Innitzer, archevêque de Vienne, à son clergé et aux fidèles.

Le Cardinal, après avoir rappelé que les laïcs ne peuvent exercer un apostolat fructueux qu'en accord avec la hiérarchie et sous sa direction, précise tout un plan d'organisation de l'action catholique diocésaine, qu'il répartit en neuf sections dont il déclare se réserver la conduite générale. Il demande ensuite l'établissement de groupements d'hommes, de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles dans toutes les paroisses. D'autres mesures encore sont préconisées, pour préparer les laïcs à collaborer à l'apostolat sacerdotal.

On notera, par ailleurs, avec satisfaction, que dans la ville et le diocèse de Vienne, au cours des deux dernières années, il a été bâti 23 nouvelles églises.

L'université catholique de Lille centre international.

Il y a quelques jours Mgr Lesne, Recteur de l'Université catholique de Lille auquel le gouvernement français vient de conférer la croix de la Légion d'honneur, avait convié, à une soirée de bienvenue, ceux des étudiants de cette université qui appartiennent à d'autres pays que la France. Quinze nations se trouvaient représentées à cette réunion amicale qui fut pleine d'entrain et de gaieté.

Ce fut un étudiant roumain, M. François Fazakas, vice-président du groupement Jeunesse du Monde, qui prit la parole au nom de ses camarades pour remercier l'Université de Lille des points les plus divers du monde. Parmi eux, se trouve un catholique et son Recteur de l'accueil fait aux étudiants venus à groupe de jeunes Russes, qui se préparent à diverses carrières, des religieux de diverses congrégations, entre autres, des Franciscains, des Prêtres du Sacré-Coeur de Saint-Quentin, des Frères des Ecoles chrétiennes.

C'est à cet auditoire si varié qu'après Mgr Lesne et M. Fazakas, (Suite en page 7)

Chaque famille doit avoir ses moments tristes. Dans ces périodes, nous sommes à votre service pour rendre avec dignité et respect les derniers devoirs à ceux chers que la mort vous aura ravies. Ce sera une consolation pour ceux qui demeurent de penser que rien ne fut négligé sous ce rapport.

L'expérience ne se remplace pas. Notre embaumeur en chef a une expérience longue de dix-huit années et il saura vous donner entière satisfaction sous tous rapports.

Nos décorations mortuaires de même que notre corbillard automobile sont des plus modernes.

Notre service d'ambulance est des plus parfaits.

Nous ne parlons pas de nos prix, car c'est un fait reconnu que SI VOUS VOULEZ ECONOMISER il faut que vous vous adressiez à:

Antoine Bienvenue

Le nouveau Directeur de Funérailles

Angle Cascades et Mondor Téléphone: 128
SAINT-HYACINTHE, Qué.

Les TAXIS MODERNES mettent 18 autos de luxe à votre disposition de même que chevaux et voitures.

Service de Jour et de Nuit — T4. 24

LES VOIX DU CERCLE STE-JEANNE D'ARC

"LES RESPONSABLES DE CELES QUI NE FONT RIEN"

La gloire du corps, la gloire de l'âme, c'est notre espérance. La condition, c'est notre vie. Soit conforme à celle du Christ, tant que le comporte l'humaine faiblesse. Or, Dieu nous ayant placés sur la terre pour que nous nous sauvions en nous sanctifiant, il en résulte que, si nous négligeons un devoir aussi important, en dépit des moyens mis à notre disposition, pour nous aider à sortir de notre médiocrité, si nous ne donnons que notre volonté et notre intelligence prometteuse de rendre, nous allons directement contre le plan divin; nous sommes des êtres inutiles.

Le temps qui nous est donné pour travailler à notre perfectionnement est si court, que ce serait folie de le perdre. "C'est une vapeur qui paraît un instant, dit la Sagesse, pour s'évanouir l'instant d'après." C'est un songe, une ombre, une pensée "Le moment où je parle est déjà loin de moi." Nous possédons en nous mesdemoiselles, des trésors qui ne demandent qu'à être exploités. Nous avons une âme: nous devons l'orienter et la guider vers le Ciel. Jetons un coup d'oeil sur nous-mêmes et voyons où tendent actuellement la plupart de nos pensées, de nos préoccupations, de nos paroles, de nos actions. Songeons en même temps au compte sévère que le Créateur tiendra de ses créations. Que d'âmes restent stationnaires dans la voie de la perfection en prétextant de l'infirmité de leurs efforts. Ces âmes devraient considérer que la perfection chrétienne consiste plus dans une prétention d'y arriver que dans un état acquis où l'on peut se reposer. St-Bernard a bien dit que "des efforts persévérants vers la perfection sont réputés perfection".

Si la perte du temps entraîne de si funestes conséquences pour l'éternité, elle est également désastreuse pour les intérêts temporels. Aux heures graves que nous traversons, le péril qui nous menace est trop éminent pour que nous nous affranchissions de nos devoirs sociaux, quand par apathie nous reculons devant la tâche. La responsabilité de ceux et celles qui ne font rien, est grande puisque la loi du travail n'est pas chose imaginaire, nouvelle elle a été donnée par Dieu lui-même à nos premiers parents, dans le Paradis terrestre, en lui confiant un jardin à garder et à cultiver. Après la chute la loi du travail s'aggrave et devient un châtiment: "Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front." Loi générale et sans exception qui pèse comme un joug sur tous les enfants d'Adam. Songez-vous à la grandeur de leurs fautes ceux et celles qui cherchent à se dérober à la volonté formelle du Créateur et qui passent la plus belle partie de leur vie à tendre des toiles d'araignées, sans rien faire de productif de leurs mains ni de leur cerveau? Bien que la paresse ne semble pas de prime abord un de ces vices hideux qui inspirent de l'horreur, elle n'en est pas moins contraire à la nature de l'homme, au bien de la société, aux desseins de la Providence. Est-ce que nos yeux, nos mains, nos bras, nos nerfs, en nous montrant pas assez que nous sommes destinés à agir? Que deviendrait la société si tout le monde vivait dans l'oisiveté ou rejetait toujours les fardeaux sur les autres? Nous avons tous besoin les uns des autres pour nous entraider et nous soutenir. La charité ainsi exercée, comment des âmes droites résisteraient-elles aux charmes de tel dévouement? — On a souvent comparé la vie à un grand chemin mais pour que nous arrivions un jour au terme de la route, il faut nous mettre en chemin. Il n'y aura d'achèvement que pour ceux qui auront commencé quelque chose. Car selon la belle parole d'un grand philosophe, "La vie n'est pas un poème, mais une action". Oui, vivre c'est agir, c'est vouloir, c'est vouloir faire le bien! Quel malheur que chacun de nous attende l'éblouissement d'un chemin de Damas pour ouvrir les yeux à la beauté qui nous environne! Néanmoins, quoique la majeure partie des êtres humains soit tenue responsable de leur inertie, ceux qui n'ayant pas eu l'avantage de recevoir une formation suffisante, et ne jouissant pas d'une bonne santé, le sont moins, ou point du tout, selon le cas. Quand nous rencontrons de ces êtres malheureux, ne leur faisons pas subir un jugement trop sévère sur les faits et gestes de leur vie; la maladie, surtout, est une si puissante déshérence. Les parents, qui ont un rôle important dans la formation de leurs enfants sont responsables de l'avenir de ceux-ci, par négligence ils ont refusé de leur donner une éducation ordinaire de la vie, en négligeant pas leur conscience ou en dirigeant mal leur volonté. — Plus tard, ces parents n'auront que des regrets qui s'exhaleront comme des reproches, en constatant autant de déformation chez ceux qui étaient destinés à faire leur joie et leur récompense. Nous voyons ici, futures mamans, l'importance, la nécessité de bien commencer l'éducation des enfants: Que d'élans n'a-t-on pas arrêtés par des "Tu es trop jeune, tu n'es pas capable!" A ces vies mal préparées il existe heureusement des remèdes. Ces remèdes il faut nous les appliquer si nous voulons réussir à "faire quelque chose" dans la vie. Il est sur terre un bien sans lequel nous ne pouvons rien: "La volonté qui est l'homme pour agir. Avec elle, il peut tout ce qui est possible: on n'est homme que par la volonté. Nous aurions beau être intelligents, et posséder des connaissances très étendues, nous pourrions être très bons et posséder toutes les qualités morales; si nous n'avons pas la volonté, il manquera toujours le principal. Ayons donc devant les yeux cet objectif si digne de tous nos efforts: "Je veux devenir un caractère".

Ce qui nous empêche souvent d'agir, c'est la crainte, et le manque de confiance en soi. En effet, on craint les difficultés les préjugés, on se repaie sur soi-même, on se concentre, on se contracte.

N'allons pas non plus prétexter un défaut de moyens, de mémoire, (Suite en page 6)

NOUVELLES D'AUTREFOIS

On lisait dans L'UNION en 1903

1903. — JUILLET le 9. — A deux heures cet après-midi est décédé à l'âge de 52 ans, M. Adolphe Chenette, chef de police.

10. — Le 6 est née Marie, Anne, Herva, fille de M. et Mme Napoléon Simard, de St-Germain de Grantham, Parr. et marr.: M. T. D. Bouchard, de St-Hyacinthe, et Mlle Anna Simard, de St-Germain.

— M. Denis Blanchet, fils de M. David, du Village La Providence, a subi avec succès ses examens d'admission à la pratique du Droit.

13. — M. A. Blondin fera à l'avenir vérifier les instruments pour beurriers et fromageries, par M. A. L. Tourchot, directeur du laboratoire provincial.

14. — Une des filles jumelles de M. Alb. Beauregard, proto-notaire, âgée de 14 ans, s'est noyée dans la rivière Yamaska à la Pointe des Fourches.

16. — MM. Paquet et Godbout ont obtenu le contrat pour la construction de l'allonge au bureau de poste, sur le terrain occupé autrefois par la résidence de M. Jules Laframboise. Les travaux de démolition sont commencés et c'est M. Henri Bernard, entrepreneur, qui a acheté les matériaux.

— MM. Paquet et Godbout vont achever bientôt les travaux d'embellissement entrepris par M. Emile Ostiguy, pharmacien, à sa résidence de la rue Ste-Anne.

— Hier soir, à 9 heures, un incendie éclatait dans les dépendances de l'habitation de M. Camille Picard, boucher, sur la rue Bourgeois.

17. — MM. A. Blondin & Cie viennent d'obtenir deux contrats importants, l'un au couvent de St-Césaire et l'autre au collège de Ste-Marie de Monnoir. Il s'agit de changements considérables dans le système de chauffage de ces deux vastes établissements.

— M. Urbain, professeur de musique et organiste à Notre-Dame du Rosaire, vient de se porter acquiescer pour le prix de \$1,500 du terrain en jardin, déjà les fondations d'un magnifique moulin à farine. M. Théophile Jubinville, bedeau à la Cathédrale, démissionne pour cause de santé et est remplacé par M. Louis Plamondon.

20. — M. Albert Jodoin a subi avec succès ses examens pour l'admission à la pratique du notariat.

— Le montant des souscriptions en faveur des incendies du 20 mai dernier s'élève à la jolie somme de \$10,381.64.

— M. Emile Chartier, du Séminaire, partira vers la fin de septembre pour Rome. Il s'en va compléter ses études théologiques.

21. — M. Alfred Lamontagne ouvre un établissement de seconde main au coin des rues St-Pascal et St-Antoine.

— La commission de la voirie a fait exécuter sur la rue St-Antoine entre les rues St-Casimir et St-Michel, à titre d'essai, des trottoirs en goudron et sable qui paraissent devoir donner bonne satisfaction.

25. — Le comité des chemins a été autorisé à faire construire deux traverses nouvelles sur la rue Girouard: l'une au coin de la Banque Eastern Township et l'autre à la rue Laframboise, en face de la résidence de M. S. T. Duclos.

— Le Dr Marin, d'Holyoke, Mass., accompagné de Mme Marin, sont venus passer quelques jours chez M. E. Marin, avocat.

28. — MM. Henri Brousseau, de la maison Brousseau & Fils, et F. X. Labonté, comptable de la maison Casavant, sont partis pour un voyage de 15 jours à Old Orchard et Boston. M. Lanoix, marchand de cette ville, et son épouse, sont partis en villégiature à St-Barthélemy.

— Joseph, Alfred, Wilfrid, de M. L. Gélinas, teinturier, est décédé hier à l'âge de 3 mois et 8 jours.

30. — M. Beauregard, gardien à la gare du Grand Tronc, est à construire une résidence sur le terrain qu'il a acheté de M. G. C. Dessaulles au coin nord-ouest de l'avenue Laframboise et de la rue Morison.

— M. Ovide Perrault, agent du Pacifique Canadien à Saint-Joseph, a acheté de M. Eusèbe Morin le "Grand Hôtel" pour la somme de \$30,000.

— Les fondations principales de la bâtisse de la Cie Bertrand au nord du chemin de fer du G. T. R. sont terminées.

Cette bâtisse aura 204 pieds de longueur par 50 de profondeur.

AOUT le 3. — M. Louis Blanchard est à construire un yacht spacieux qui pourra contenir 75 personnes. Il sera plus gros que l'ancien "Saint-Louis" et de forme un peu moins primitive que le "Rosa".

— MM. Bissonnet & Brodeur, marchands-tailleurs, ont obtenu le contrat pour la confection des habits des employés de l'intercolonial.

Un incendie assez considérable a éclaté la nuit dernière à Ste-Madeleine dans les magasins à foin de MM. Lussier & Gendron ainsi que la maison du gardien et quelques immeubles contigus.

4. — A St-Judith est décédée Marie, Marguerite, Joséphine, âgée de 16 ans, fille du notaire L. A. L'Heureux.

— Une intéressante joute de croquet a eu lieu entre les clubs Yamaska et St-Michel. MM. A. Piché, L. A. Cadorette, et Em. Lemoine formaient le club Yamaska; MM. Az. Lassonde, Ul. Majeur et Oct. Morin, formaient le club St-Michel qui a remporté deux victoires sur trois.

— La maison A. Blondin & Cie vient d'entreprendre l'amélioration du système de chauffage au collège de Saint-Césaire.

5. — Dimanche soir une soirée intime réunissait une trentaine d'invités à la résidence de M. Lanoix, marchand de fourrures.

6. — Nous apprenons le décès de M. Arthur Maillet, ancien constable et ancien marchand de cette ville qui s'était retiré à la campagne après la destruction de sa résidence et son magasin lors de l'incendie du 20 mai.

— M. J. M. Bélanger, autrefois gérant de la Banque St-Hyacinthe à Iberville, vient d'être nommé gérant de la succursale de Farnham.

— APRES L'INCENDIE DU 20 MAI. — A la partie sud de la rue St-Hyacinthe, à l'endroit où était située l'ancienne manufacture Côté, nous voyons déjà les fondations d'un magnifique moulin à farine. M. Théodore Halley, entrepreneur, est à installer les poutres sur les bords de l'Yamaska. Du côté nord de la rue St-Hyacinthe apparaît une magnifique fonderie appartenant à MM. Dussault & Lamoureux. Cette manufacture fonctionne depuis plusieurs jours et emploie une vingtaine de personnes. A l'arrière de cette bâtisse se trouve une remise de 50 par 30 pieds remplie de vieux fer provenant des ruines de la ville et devant servir à alimenter les nouveaux fourneaux. Du côté gauche de leur bâtisse les MM. Dussault & Lamoureux sont à faire construire une troisième bâtisse en briques pour l'installation des machineries de M. Augustin. La propriété de M. Alfred Ménard a été réparée. Allant vers le nord en passant par la rue St-Antoine se trouve, à droite, la nouvelle résidence de M. François Langelier qui avait été réduite en cendres. Au coin des rues St-Antoine et Ste-Anne nous voyons le splendide établissement de M. France Gervais; c'est une maison en brique de 50 x 40. De chaque côté au bout de la rue Ste-Anne, sont construites en face l'une de l'autre deux magnifiques maisons en bois, à deux étages avec balcon; l'une appartient à M. Joseph Millette, boucher, et l'autre à M. Samuel L'Heureux, gardien de nuit chez MM. Payan & Duclos.

— A une heure ce matin M. Joseph Baril, menuisier de Ste-Rosalie, tomba sous les roues d'un char de fret sur lequel il s'était embarqué pour se rendre à St-Hyacinthe où il devait travailler sur son métier. Il expira six heures après.

10. — M. A. S. Forbes, payeur de la Banque des Cantons de l'Est, est en vacances pour une quinzaine qu'il passera à Valleyfield et Ottawa.

— M. Thomas Chalfoux, manufacturier, accompagné de son épouse et de deux autres personnes se rendait voir son beau-frère, M. Jacques Cartier, de St-Antoine. A la traversée de St-Charles, M. Chalfoux descendit de sa voiture pour tenir ses chevaux par la bride. Effrayées les deux bêtes se précipitèrent dans la rivière entraînant avec eux tous les voyageurs qui furent retirés de leur mauvaise position. Les deux chevaux disparurent sous les eaux.

COLONNES FÉMININES

LES VIEUX VAISSEAUX

Je regrette les vieux vaisseaux dont la voilure, Large et lourde, pendant du faite au pied des mâts, Et leurs pesants roulements de toile dont l'amas Faisait fléchir l'antenne à l'immense envergure.

La marche du meilleur navire était peu sûre : On dépendait du temps, des saisons, des climats ; On restait immobile au jour des calmes plats Et parfois on errait longtemps à l'aventure.

Mais ils étaient si fiers, les fins voiliers, si beaux, Quand leurs voiles claquaient comme de grands drapeaux, Puis s'enflaient tout d'un coup souveraines et rondes !

L'ombre autour d'eux tombait en longs plis sur les eaux, Et les voiles semblaient, dans leurs courbes profondes, Porter en soupirant l'espoir de nouveaux mondes !

Jean AICARD

WASHINGTON

Saint-Hyacinthe-Miami

Les quelques heures passées dans la capitale américaine n'ont pas été assez longues pour nous donner une impression nette de la ville. A notre arrivée nous y avons trouvé de la neige. On nous apprend qu'il n'avait jamais fait aussi froid depuis au moins cinq ans.

Les rues de Washington sont comme les grands boulevards parisiens, d'une largeur infinie et dénuées de poteaux ou fils électriques. Les bâtisses ne doivent pas dépasser une certaine hauteur, ce qui empêche de masser en un seul lieu les beaux édifices parlementaires que l'on rencontre partout dans la ville.

Le soir de notre arrivée, nous sommes allées dîner avec un parent au Willard, l'hôtel des politiciens américains. Je me croyais au Château Frontenac : de tous côtés on entendait parler politique et, de plus, comme on fêtait ce jour-là l'anniversaire de naissance du président Roosevelt, il y avait grand bal dans un des plus spacieux hôtels de l'endroit.

Les femmes de Washington sont dans la vie publique autant que les hommes. Il y a au moins 150 femmes étudiant le droit. Elles ont accès comme leurs compagnons à toutes les professions qu'elles veulent bien choisir. On les croise partout dans les édifices parlementaires, dans la rue, dans les hôtels, discutant comme les hommes de l'avenir de leur pays. Quelques-unes ont l'air de suffragettes, d'autres plus intelligentes gardent leur charme féminin, sans pour cela négliger leur tâche. Je connais beaucoup de Montréalaises qui seraient très heureuses à Washington, et d'un autre côté beaucoup de politiciens de chez nous qui ne seraient pas aussi heureux. La femme américaine fait beaucoup pour son pays ; il faut lui donner le crédit qu'elle mérite. Elle est certainement très entreprenante, sans pour cela être désagréable. Elle ne néglige pas ses devoirs féminins, car elle sait organiser sa vie en conséquence afin que, choisissant une carrière, elle ne soit pas obligée de mettre de côté la vie féminine. Je l'admire beaucoup et je félicite les hommes qui savent comprendre que la femme dans certains domaines peut leur venir en aide et même les surpasser. Il existe maintenant des pays où la femme est considérée l'égale de l'homme et je crois que dans un avenir rapproché elle prouveront par leur efficacité que cet état d'esprit est logique.

Washington est une ville cosmopolite. Presque tous les pays du monde y sont représentés par des ambassadeurs. Nous avons vu quelques-unes de leurs résidences, qui sont de vrais palais. La Maison Blanche est un vrai bijou colonial, où la simplicité, le bon goût, tout aussi bien que la grandeur semblent régner.

Je quitte Washington à regret, car je n'ai pas eu le temps de bien voir cette belle ville. Je me promets si possible d'arrêter plus longtemps à mon retour. Nous avons à Washington des concitoyens. Ce me fut un grand plaisir de les saluer et de leur apporter un peu de l'atmosphère du pays canadien.

(A suivre)

Bianca

Washington, le 31 janvier 1935.

LE COURRIER

Lisez notre "Courrier", il saura vous intéresser

D.—Pourriez-vous me dire quel fut le plus bas degré de température que nous ayons enregistré au cours de l'hiver dernier, ainsi que le mois et la date ? Marc.

R.—32.4 degrés sous zéro, le 30 décembre 1933.

D.—Est-il vrai que lors de la conscription au Canada, en 1917-18, la police pourchassait partout les jeunes gens qui ne se rapportaient pas à la caserne ? Futur Soldat.

R.—Cela est vrai. A Montréal, la police, à un moment donné, faisait le cercle autour d'un pâté de maisons et appréhendait tous les hommes trouvés en deça. Ceux dont les papiers n'étaient pas en règle étaient conduits à la caserne dans les voitures de patrouille et, enregistrés, ils y eurent une soirée à Québec et la ville fut mise sous la loi martiale pendant plusieurs jours par l'autorité militaire. On fit venir des régiments ontariens pour avoir raison de la rébellion mais elle avait cessé avant leur arrivée, heureusement...

D.—Les requins de l'océan sont-ils friands de chair humaine ? Je viens de lire un livre où l'on prétend que non, en dépit de toutes les histoires de marins à cet effet... Joseph Conrad.

R.—Pendant plusieurs années, James Gordon Bennett, le grand propriétaire de journaux américains, tint une grosse somme d'argent à la disposition de tout homme qui pourrait lui prouver un cas d'être humain mangé par un requin. L'argent ne fut jamais réclamé. D'autres part, les récits de voyage sont nombreux qui relatent des cas d'hommes mangés par des requins. Au surplus, c'est la croyance populaire dans les tropiques, et tous les marins craignent les requins. Il existe un restaurant à New York où l'on expose les mâchoires d'un requin. Il est facile de voir que la jambe entière d'un homme ou même la tête y passerait sans difficulté.

D.—Un voyageur narrait l'autre soir qu'il avait assez souvent vu des Américains de démolir des édifices relativement nouveaux de 30 étages de hauteur pour les remplacer

par des édifices de 50 étages. S'agissait-il d'une blague ? J. D.

R.—Cela est vrai dans des villes comme New York et Chicago. Lors que les Rockefeller décidèrent de construire leur centre de la radio au cœur de New York, plusieurs édifices de vingt et trente étages de hauteur, construits depuis moins de dix ou quinze ans, furent condamnés et donnés aux démolisseurs. Un célèbre constructeur de skyscrapers déclarait récemment à ce sujet : "Dans une ville comme New York, tout édifice, fut-il de cinquante étages, doit être démolit et remplacé s'il ne donne pas un rendement proportionné à celui des bâtisses qui l'entourent".

D.—Les journaux américains ont-ils une circulation plus considérable que celle des journaux européens ? Gérard B.

R.—Pas du tout. Le "New York Daily News", qui revendique la plus grande circulation aux Etats-Unis, publie chaque jour 1,200,000 copies ou à peu près. En Europe, nombreux sont les journaux dont la circulation dépasse le million de copies. Mentionnons le "Mail" de Paris avec ses quatre millions de circulations et le "Daily Mail" de Londres avec ses trois millions.

D.—Lorsque je lis sur la couverture d'un volume, 120^{ème} édition, cela veut dire, n'est-ce pas, que 120,000 copies ont été imprimées ? Livresque.

R.—Pas nécessairement. Il arrive parfois que chaque édition dépasse le chiffre de 1,000 copies.

—Oui, mon cher, j'ai été dans tous les coins du monde.

—Mais, mon pauvre vieil, la terre étant ronde, tu n'as pu aller dans les coins.

Aidez vos reins

Si, souffrant des reins ou de l'altération de la vessie, vous avez à uriner fréquemment la nuit, êtes agité, raide, avez des vertiges, rhumatismes, douleurs coliques, en urinant, échauffements, urines acides, essayez l'ordonnance "Cystex". Doit vous remettre sur pied en 8 jours ou votre argent est remboursé par les pharmaciens, 75 sous seulement.

D.—Un voyageur narrait l'autre soir qu'il avait assez souvent vu des Américains de démolir des édifices relativement nouveaux de 30 étages de hauteur pour les remplacer

Les 3 éléments vitaux

(CALCIUM-PHOSPHORE-FER)

donnent de l'énergie

Vous sentez un regain d'énergie dans votre organisme tout entier quelques jours après avoir commencé à prendre le Sirop Fellows ? C'est parce que le Fellows contient les 3 éléments vitaux, qui forment en activant la circulation, en aidant à enrichir le sang et en revitalisant le système nerveux. Essayez vous-même le Sirop Fellows durant un mois ou deux, et vous éprouverez une nouvelle sensation d'entrain et d'énergie.

SIROP FELLOWS

UN COMPOSÉ D'HYPOPHOSPHITES de réputation mondiale

UNE REINE MALHEUREUSE

Hortense de Beauharnais

Figure charmante que celle de cette princesse qui, après avoir partagé les gloires du premier Empire, connut les douleurs de l'exil et toute la fragilité des bonheurs d'ici-bas.

Fille du général Alexandre de Beauharnais, qui périt sur l'échafaud révolutionnaire, et de Joséphine Tascher de la Pagerie, elle naquit à Paris en 1802.

Après le mariage de sa mère avec le futur empereur, elle devint l'ornement de la cour consulaire, puis celui de la cour impériale. En 1802, elle avait dix-neuf ans ; le premier comte de la marine, un peu malgré elle, à son frère Louis Bonaparte, qui allait devenir roi de Hollande, cette union fut loin d'être heureuse...

La reine Hortense tenait de la race créole tout ce qui donne à la femme cette beauté délicate, cette nature à la fois simple, enjouée et nonchalante. Ses yeux bleus avaient une douceur extrême. Sa main était élégante, son pied cambré, sa taille ronde et souple. Mais sur son beau visage, si noble d'expression, errait cette pâleur maladive trahissant déjà une grande faiblesse de poitrine.

Reine, serviable, prodigieusement instruite, ayant un très joli talent d'aquarelliste, mais toutes ses préférences allaient vers la musique. C'est elle qui composa le fameux air : "Partant pour la Syrie", qui devait remplacer la "Marseillaise", détestée par l'empereur. Cet hymne, en rappelant les fureurs révolutionnaires, sonnait fâcheusement aux oreilles impériales.

Le roi Louis avait acheté le château de Saint-Leu, près de Montmorency : c'est là que la reine Hortense, charitable et artiste avant tout, échappait le plus possible aux obligations de l'étiquette. Tous les matins, quelque temps qu'il fit, elle se mettait en route pour visiter et secourir les pauvres des environs.

Deux années avant l'abdication du roi Louis, elle s'installa à Paris dans son hôtel de la rue de Cerruti (aujourd'hui rue Lafayette), où vint au monde, en 1808, le futur empereur des Français.

Mais, en 1815, à la seconde Restauration, la duchesse de Saint-Leu (comme on appelait alors la reine) dut partir pour l'exil. Son fils, Louis-Napoléon, qui avait sept ans, ne voulait pas quitter Paris. Il pleurait à chaudes larmes et, comme le petit roi de Rome, s'accrochait à la rampe de l'escalier. Il fallut le porter de force dans la voiture.

La reine se retira d'abord à Genève, où elle avait fondé un hôpital, ensuite à son château d'Arenenberg, en Suisse, dans le canton de Thurgovie, où des deuilux succès allaient bientôt la frapper cruellement.

En 1821, c'est la mort de l'empereur à Saint-Hélène. En 1824, son excellent frère, le prince Eugène de Beauharnais, ancien vice-roi d'Italie, meurt à Munich, frappé d'une attaque d'apoplexie. Elle perdit ensuite Mme de Campan qui l'avait élevée, Mme de Caulincourt, sa dame d'honneur. Son fils aîné, le prince Napoléon-Louis, qui avait apporté son concours au soulèvement des Romagnes, mourut à Forlì dans les bras de son frère.

Après tant de larmes versées, la reine Hortense se consacra entièrement à l'éducation de son dernier fils : Louis-Napoléon, qui était plein de gentillesse et de cœur.

Ce serait sortir du cadre de ce petit article que de parler de la tentative du coup d'Etat fomenté par le prince Louis à Strasbourg. Le 25 octobre 1836, il faisait ses adieux à sa mère qui, bien qu'ignorant ses projets, avertie peut-être par quelque voix secrète, l'embrassa avec émotion et lui passa au doigt l'anneau de mariage de l'empereur et de l'impératrice Joséphine. "Si tu cours un danger, ce sera ton talisman", dit-elle.

Le 28, à 10 heures du soir, le prince entra à Strasbourg. On sait comment il échoua. Conduit à Paris, on l'embarqua pour New York, le 30 avril 1837. A cette nouvelle, la reine Hortense, déjà minée par le chagrin et sentant sa mort prochaine, écrivit à son fils une lettre contenant ses derniers conseils : Arenenberg, 3 avril 1837. "Mon cher fils, "On doit me faire prochainement une opération absolument nécessaire. Si elle ne réussissait pas, j'envoie par cette lettre ma bénédiction. Nous nous retrouverons, n'est-ce pas ? dans un monde meilleur où tu ne viendras me rejoindre que le plus tard possible, et tu penseras qu'en quittant celui-ci je ne regrette que toi, que ta bonne tendresse qui m'a fait trouver quelque charme. Pense qu'on a toujours un oeil bienveillant et clairvoyant sur ce qu'on laisse ici-bas ; mais bien sûr on se retrouve. Crois à cette douce idée, elle est trop nécessaire pour ne pas être vraie. Je te presse sur mon cœur... Que la volonté de Dieu soit faite."

Le même jour, la reine faisait son testament.

Le prince n'a pas pu résister à l'appel suprême de sa mère. Il s'est rendu, par l'Angleterre, à Arenenberg vers la fin d'août. Deux mois plus tard, le 5 octobre 1837, à l'âge de cinquante-quatre ans, la reine s'éteignit.

Son fils, penché sur elle, fondait en larmes. La reine lui donna un dernier baiser. Puis, ce cœur si généreux cessa de battre.

Henry Frichet.

UN MENU PAR SEMAINE

Tomates renaissance. — Prenez de préférence de petites tomates ; coupez-les par la moitié, assaisonnez l'intérieur de sel et de poivre, ajoutez quelques gouttes d'huile et laissez mariner une heure. Hachez le blanc et le jaune de quelques oeufs durs et mettez de côté un peu de jaune. Liez le blanc et le jaune avec quelques cuillerées de mayonnaise. Garnissez chaque demi-tomate de cet appareil et saupoudrez la surface d'une pincée de jaune d'oeuf haché. Dressez les tomates dans un récipient de cristal et entourez-les de quelques feuilles de persil.

Oeufs en surprise. — Hacher très finement 2 ou 3 champignons blancs sautés au beurre, du jambon et un peu de langue. Battre des oeufs, à raison d'un par convive, comme pour des oeufs brouillés, et les faire prendre dans une casserole. Avant qu'ils ne soient à point, leur incorporer le petit hachis : par ailleurs, et en même temps que se préparent les oeufs brouillés, faire cuire, pendant trois minutes à l'eau bouillante, des oeufs avec la coquille — un par convive également. Les retirer de l'eau, les passer bien vite dans l'eau froide afin de mieux enlever la coquille sans blesser le blanc. Beurrer légèrement de petites cassioles individuelles, y mettre une mince couche d'oeufs brouillés ; poser dessus l'oeuf entier débarrassé de sa coquille, combler les vides et recouvrir d'oeufs brouillés ; arroser de quelques gouttes de beurre fondu et garder au chaud, mais peu de temps ; ce mets doit être servi aussitôt prêt.

Tarte à la citrouille. — Une tasse et quart de citrouille en purée, une tasse et demie de sucre, une cuillerée et demie à thé de clous de girofle, une cuillerée de cannelle, un quart de cuillerée à thé de gingembre, une demi cuillerée à thé de sel, un oeuf battu légèrement, trois quarts de tasse de lait. Mélangez les ingrédients dans l'ordre donné. Faites cuire dans une tourtière garnie de pâte à tarte ordinaire jusqu'à ce que la croûte prenne, puis diminuez la chaleur.

Une autre : Une tasse de citrouille cuite, trois quarts de tasse de lait bouillant, deux oeufs, une demi tasse de sucre, muscade au goût. Ajoutez le lait bouillant à la citrouille passée au tamis, le sucre et la muscade ; faites cuire pendant 5 minutes et alors joignez les jaunes d'oeufs. Gardez les blancs pour décorer.

C'EST LA VIE

Il y a déjà quelques mois qu'ils sont mariés et, naturellement, il ne peut plus passer tout son temps à l'embrasser. Elle, pourtant...

Un soir : —Pierrot, mon chéri, vous ne m'aimez plus, je le crains, plus du tout...

—Que dites-vous là, Linette jolie ?... quelle singulière idée !... Je vous adore.

—Pourquoi, Pierrot chéri, ne me le dites-vous plus si souvent qu'aux premiers jours de notre mariage, ni si souvent, ni si tendrement...

—Ecoutez bien, mon amour, mon cœur, ma Linette chérie. Je vous aime, je vous aime, je vous aime passionnément, de plus en plus passionnément, je vous aime à la folie, je vous aime toujours à la folie, je ne pense pas à autre chose qu'à vous aimer à la folie... Là... Et maintenant, laissez-moi finir de lire mon journal.

PARFUMS

Certaines odeurs extrêmement orientales ont été très en faveur ces derniers temps.

Il n'y a pas que la coupe de nos robes ou la disposition de notre chevelure qui puisse nous rendre "archaïques" et "démodées" : le parfum y contribue lui aussi. Une femme encore belle et séduisante qui se parfumerait à la manière d'autrefois, avec de la violette, du vétiver, de l'ylang-ylang ou de la bergamote, se mettrait elle-même en dehors de son siècle, parmi les contemporaines des âges révolus... Cela peut tourner d'ailleurs à la recherche et à une certaine prétention de "style" (absolument comme pour les robes) ; mais il est hors de doute que cela vieillit. Certains parfums, très recherchés autrefois, comme la "peau d'Espagne" par exemple, sont tellement abandonnés de nos jours qu'il devient même très difficile de s'en procurer.

En règle générale, tout arôme de fleur est démodé : il n'y a guère que le jasmin et l'oeillet qui soient encore à la mode. Notre prédilection va nettement aux parfums composés, à base de musc, de santal, d'ambre et de produits chimiques de synthèse : leur arôme complexe, impossible à analyser, séduit notre odorat blasé... Dès que nous pouvons discerner une odeur végétale dans un parfum, nous le jugeons moins nouveau, moins attrayant.

(Suite en page 7)

Edwardsburg

CROWN BRAND

Le Premier

LE SIROP DE MAIS

"LE CÉLÈBRE ALIMENT PRODUCTEUR D'ÉNERGIE"

Un Produit de THE CANADA STARCH CO. LIMITED

POUR avoir le plus grand choix d'étoffes à robes en laine, crêpe plat et crêpe rugueux, dentelles collets et sacoches, etc., il faut visiter le magasin

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades Saint-Hyacinthe

VOUS Y TROUVEREZ AUSSI

un assortiment complet de Broad-cloth et marchandises lavables imprimées, coton et toile.

SPECIALITES

Sous-vêtements en laine, en fils et en crêpe de la marque WATSON.

Bas de cachemire, laine et soie, soie, des marques PENMAN et CORTICELLI.

Aussi les célèbres patrons "Pictorial Review"

EXAMINEZ LES SPECIAUX QUE NOUS OFFRONS CHAQUE SEMAINE AU COMPTOIR DES REDUCTIONS

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades Tél. 276 Saint-Hyacinthe

LE MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

LE TOUR DU MONDE EN..... UN JOUR

Grand Roman d'Aventures et d'Amour

Par Maurice BOUE et Edouard AUJAY

(Suite)

Il est ainsi des hommes qui — quoi qu'ils fassent — sont voués à la noyade. D'autres craignent le fer, parce qu'ils présentent confusément ce qu'est le fer qu'ils périssent.

Balzac, malgré tous ses efforts et tout son génie, retombait inévitablement dans le même fossé. Baudelaire, parlant de Froit, fait remarquer que cet être extraordinaire portait, écrit sur le front, le mot "Fatium". Quoi qu'il fit, le célèbre conteur américain était guetté par la misère qui, alors qu'il croyait l'avoir déjettée, s'abattait sur lui avec une ardeur redoublée.

Il semble qu'on n'échappe pas à son Destin. On peut parer une fois un premier coup, mais, dans la lutte avec l'Ange, on finit par être vaincu. On ne peut que retarder l'échéance fatale, inéluctable.

C'est écrit, disent les Orientaux. Aucune rature n'efface les mots du livre de la vie, semble-t-il.

Georges de Martel comprenait que, cette fois, l'heure suprême allait sonner pour lui.

Mourir ! Certes Martel ne craignait pas l'épreuve. Si on lui avait offert une dernière faveur, il aurait sollicité qu'on avançât le plus possible l'heure tragique. Mais une pensée, torturante plus encore que l'infamie torture qu'il allait subir, le ne quittait plus : Ellen !

Il revoyait la fièvre et douce enfant dans le prétoire de la Old Court, frémissante de colère contenue devant les accusations dont on accablait celui qu'elle aimait.

Il entendait encore la protestation ardente qu'elle avait faite en faveur de celui qu'elle avait mis toute sa dilection. A quoi lui avait-il servi de la sauver, elle et les siens, de la misère d'argent, puis qu'il n'avait pas à la préserver de la misère morale qu'elle allait connaître après sa mort ? Il ne l'avait faite riche que pour la déshonorer !

Et, le lundi, veille tragique d'un cauchemar horrible, on vint dans sa cellule l'avertir que quelqu'un voulait le voir. Il pensait à Darwin, à Sir Morley, à Bagasse, à E. Desrochers, peut-être.

Ce fut sa fiancée chérie qu'il aperçut, dans l'ombre du parloir éblouissant, effondrée, gémissante. Elle-même avait fait toutes les démarches pour obtenir la grâce suprême de voir une dernière fois son fiancé. Son père et sa mère devaient l'accompagner. Mais, au moment du départ, Mme Desrochers, sous le coup de l'émotion, était tombée en syncope et son mari était resté à son chevet.

Ellen n'avait pas entendu entrer Georges de Martel. Il était là, à quelques pas d'elle, la considérant avec une douloureuse pitié et, succombant enfin à l'affolante torture, il éclata en sanglots.

—Georges ! Ah ! je vous revois ! —Ellen ! Pourquoi ! Pourquoi vous êtes-impresé ce calvaire ? —Pour avoir la force, mon amour chéri, de vivre après vous et de vous aimer toujours...

Il voulait lui imposer silence. Mais, délivrée maintenant de son oppression, elle parla, très vite, comme si elle eût craint de ne pas tout dire : —Georges, je sais... mon père m'a dit... C'est pour moi, toujours, que vous allez chez Gold... Quand j'ai su, j'ai souhaité mourir...

—Ellen !... Ellen !... Par pitié... —Non, laissez-moi... Je vivrai... Parce qu'il faut que votre souvenir vive ! Je serai la gardienne... Georges... je me le jure, je vous aime... au delà de la mort... Demain... —Ne parlez pas de cela ! —Il faut qu'elle décrive de douleur. Mais, très lucide, elle dit encore : —Demain, je serai sous le porche de l'église du Saint-Sépulcre quand sonnera la cloche des agonisants... Vous penserez à moi, Georges... Je ne pleurerai plus... Me pardonnez-vous ?

—Ellen, je vous aime... —Oui, oui, je le sais... Avez-vous quelque recommandation à me faire ?

—Rien, ma chérie... Il n'y a rien que vous...

—Mais si... N'avez-vous rien à faire dire à quelqu'un, une amitié à récompenser ?... Je le ferai... —Bagasse si vous voulez... Il a été si dévoué...

—Il est à la porte de la prison... C'est lui qui m'a amené dans votre voiture... Mon père le gardera. Une voix, à travers un judas, cria : —C'est l'heure ! —C'est l'heure... Hélas !... Adieu, Georges, adieu ! —Adieu, mon amour. Ah ! maintenant que je vous ai revu, maintenant que je sais que vous m'aimez encore, je mourrai avec courage !

—Adieu, Georges ! A jamais ! Elle se leva, en titubant. Derrière elle, le gardien découvrit l'entendait pour la reconduire. La chère silhouette se détachait sur la grille des pierres de la vieille prison. Les deux mains à ses lèvres, elle s'en allait, doucement, tournée vers lui, emportant dans ses yeux la vision du bien-aimé, de celui qui, dans quelques heures, mourrait pour son amour.

L'horloge de l'église voisine décapa pour Georges de Martel une nuit épouvantable. A l'aube, un brouillard gris et froid tombait sur la ville. Déjà, des pas résonnaient dans les couloirs.

Tout autour de la prison de Newgate, les gens étaient venus, non pour assister au supplice, car, seul le personnel administratif et judiciaire peut approcher de l'échafaud élevé dans la cour, mais poussés par la pitié, et afin de prier pour celui qui était reconnu criminel devant avoir besoin qu'on l'interdît pour lui auprès du juge suprême.

A 6 heures, le gardien-chef entra dans le cachot du condamné. Celui-ci, assis sur son lit, la tête dans ses mains, songeait. Avec une grande douceur, le fonctionnaire s'enquit des désirs de Martel et, celui-ci les ayant formulés, on se hâta de lui donner satisfaction.

Puis, après sept heures, après que le condamné eût accompli ses derniers devoirs, le bourreau parut, accompagné de ses aides et conduisit le malheureux jeune homme dans une pièce voisine de la porte. Un substitut de l'attorney général était là, et aussi l'avocat sir Morley.

—Georges de Martel, dit le magistrat, l'heure est venue de rendre compte à Dieu des crimes que vous avez commis... Avez-vous quelque révélation à faire ?

Martel trouva la force de sourire, mais ceux qui virent la pauvre grimace des lèvres exsangues de celui qui, dans quelques minutes, aurait cessé de vivre, frémissent de pitié.

—Je n'ai pas de révélation à faire, répondit le condamné. Une fois de plus, cependant, je vous affirme, à cette heure grave, que je suis innocent... Je suis convaincu que la preuve jaillira, quand, hélas ! il sera trop tard ; je pardonne à ceux qui m'ont accusé et je vous remercie, Monsieur, de m'avoir permis de faire cette déclaration.

Puis, entraînant sir Morley dans l'angle de la pièce, Martel lui dit à voix basse : —Je vous demande de voir Mlle Desrochers. Dites-lui que ma dernière pensée aura été pour elle... Dites-lui...

A cet instant, une cloche tinta, toute proche, et Martel tressaillit. Il se souvint de la promesse d'Ellen : "Je serai là, sous le porche de l'église du Saint-Sépulcre, quand on sonnera la cloche des agonisants..."

—Dites-lui, Sir, lorsqu'elle priait pour moi à l'appel de la cloche, je priais pour elle...

Sir Morley, les larmes aux yeux, ouvrit ses bras tout grands et Georges de Martel s'y jeta.

—Finissons-en, dit le condamné, car je n'aurais plus la force de supporter ce martyre.

Une foule énorme stationne autour de Newgate. Les femmes agouillonnées prient à haute voix, les hommes, tête nue, se recueillent. Et la cloche sonne toujours, elle sonne le glas de l'innocent qui va mourir.

Fidèle à la promesse qu'elle avait faite à son fiancé dans le parloir de la prison, Ellen Desrochers était venue, accompagnée de ses parents et de Bagasse, la fidèle mécano. Tous les quatre sont à genoux sous le porche de l'église. Seule, Ellen a les yeux secs. Ses lèvres remuent doucement et son regard est fixé sur le mur de la prison, derrière lequel se termine la tragédie horrible. Et la cloche tinte toujours...

Dans la cour, les aides essaient l'échafaud, s'assurent que la trappe sur laquelle montera le condamné fonctionne bien. Soudain, la porte s'ouvre et le bourreau paraît, suivi de l'aumônier, des magistrats et de Georges de Martel, qui marche au bras de son avocat.

Les lamentations de la foule parviennent jusqu'aux acteurs de ce terrible drame et, dominant la triste psalmodie, deux syllabes se détachent, implorantes : —O Lord ! —Seigneur ! Pitié pour celui qui va mourir !

Maintenant, le bourreau hâte la funèbre cérémonie.

Sir Morley émettait encore une fois le jeune homme et celui-ci, conduit par les aides, monte sur la plate-forme fatale.

L'exécuteur passe le noeud coulant autour du cou du condamné. La cloche tinte encore...

Et, brusquement, c'est le silence lugubre, le silence de la mort.

Du haut du clocher de Saint-Sépulcre, le sonneur a compris que justice est faite... Les tintements cessent.

Sous le porche, Elle Desrochers, se redresse, pousse un grand cri et tombe évanouie, sur les dalles froides.

VI

LE MYSTERE SE DECHIRE

Lorsque Darwin avait connu le jugement de la Cour suprême qui confirmait la sentence de la Old Court, il avait désespéré d'arracher Georges de Martel à la mort. Mais, voulant tenter l'impossible, il était revenu auprès de l'attorney général.

—Sir Evan, lui dit-il, j'ai vu votre courageuse attitude. Hélas ! les lords ne vous ont pas suivi !

—Peut-être, Perkin, ai-je manqué de conviction pour leur demander de casser ce jugement. Il faut que je vous l'avoue : je crois à la culpabilité de votre protégé !

—Alors, je ne comprends plus ! Pourquoi avoir requis contre votre conscience ?

—Parce que je vous suis incapable de tromperie, Perkin, et, puisque vous m'affirmez—en conscience, vous aussi—que ce jeune homme est innocent, j'ai voulu vous donner la preuve de la confiance que j'ai en vous.

—Je vous remercie, sir Evan. Et maintenant ?

—Maintenant ? Il reste trois jours...

—Une pétition ?

—Elle ne serait même pas examinée. Le secrétaire d'Etat de l'intérieur, qui est le seul maître, puisque la justice est désaisie du condamné, m'a affirmé que, quoi qu'il arrive, le Français serait pendu !

—Et si, cependant, je vous prouvais d'ici là l'innocence du "boy" ?

—Général Perkin ! Pourquoi réusseriez-vous en trois jours ce que...

—Parce que mon enquête n'est pas terminée. Je dois encore examiner diverses choses... Il faut que je revienne Kindsley, cet être orgueilleux, et Gold, ce vieillard vindicatif... A ce propos sir Evan accordez-moi une dernière grâce...

—Tout ce qui est possible, Perkin.

—Donnez ordre à Kindsley et à son acolyte de se trouver dans la maison Gold demain et de m'y laisser discuter avec eux certains points obscurs.

(Suite au prochain numéro)

NOTES LOCALES

A PROPOS D'ASSURANCE

Une cause intéressante en Cour Supérieure.

L'honorable juge Joseph Archambault qui a présidé le terme de la Cour Supérieure de notre district, pour le mois de février a entendu, lundi, la cause de Louis Laflamme, agent d'assurance, de la paroisse de Notre-Dame de Saint-Hyacinthe, contre Aimé Blanchard, de Saint-Marc sur Richelieu.

Cette cause offrait un intérêt particulier pour ceux qui s'occupent d'assurance, car la défense était principalement basée sur les dispositions de l'article 136 du chapitre 243 des Statuts de Québec, concernant les assurances, et stipulant "qu'un agent ne peut exposer sous un faux jour des conditions ou la vraie nature d'une police d'assurance placée par lui, ou faire de fausses représentations à une personne assurée dans une autre compagnie afin d'engager cette personne à laisser éteindre son assurance, à l'abandonner ou à y renoncer".

Le demandeur, représenté par Me. T. A. Fontaine, C. R., réclamaient \$148.08 du défendeur montant d'un billet qui avait été souscrit par ce dernier en paiement de la première prime due sur une police prise par lui dans la Cie d'Assurance La Sauvegarde.

Le défendeur, par ses avocats, MM. MacDougall, MacFarlane et Barclay, de Montréal, avait contesté cette action, en plaçant que le défendeur avait été induit, par fausses représentations du demandeur et des autres représentants de la dite compagnie, à prendre ainsi une nouvelle assurance de \$4,000, dans cette compagnie, pour en remplacer deux autres de \$2,000, chacune qu'il avait déjà dans la compagnie "Mutual Life of New York", et que le billet formant la base de la dite action était sans considération légale.

Après enquête et audition, la Cour en vint à la conclusion que la défense n'avait pas prouvé les allégations essentielles de son plaidoyer, que le défendeur ayant, sans objection, comme sans fausses représentations, signé son application, subi son examen médical, reçu sa police, demandé le délai, signé son billet, ne pouvait pas subséquemment formuler des plaintes et des objections à l'échéance du dit billet et sur demande de règlement. En conséquence, l'hon. Juge Archambault a rendu jugement contre le défendeur pour la dite somme de \$148.08, avec dépens.

ARROSOIRS AUTOMATIQUES

Ils causent une alerte rue St-Antoine.

Les pompiers ont répondu mardi dernier à une alarme qui les appelait au No. 118 rue St-Antoine, à la manufacture Richelieu. Les arrosoirs automatiques avaient été mis en branle par une fournaine surchauffée et l'alarme contre l'incendie avait été donnée automatiquement.

Mais il n'y avait pas d'incendie. Néanmoins, des dommages ont été causés par l'eau se répandant sur le plancher de la manufacture et à l'étage inférieur occupé par l'épicerie de M. Adrien Gladiu.

ANNIVERSAIRE

Samedi le 23 février après-midi, une joyeuse réunion de fillettes eut lieu chez Monsieur Joseph Marchessault à l'occasion du onzième anniversaire de sa fillette, Claire.

L'adresse fut lu par Jacqueline Morel, la petite organisatrice, et un très joli cadeau fut présenté à l'héroïne par ses amies présentes: Jacqueline Morel, Madeleine, Yvette et Simone Casavant; Simonne Ratté, Noella, Lucile Morissette, Marie-Pauline Gaudette, Jeannine Brodeur, Fernande Allard, Fernande Richard, Mariette Lemonde, Marguerite Girouard, Mariette Frédette et son petit frère, Léon Marchessault.

Il y eut chant et musique par l'héroïne de la fête et Mariette Frédette. Un goûter fut servi par sa mère et sa sœur, Simonne. Toutes repartirent enchantées de leur après-midi.

ON SIÈGE EN COMITÉ

Les échevins étudient un intéressant projet de contrat.

Les membres du Conseil municipal de St-Hyacinthe se sont réunis en séance de comité général, mercredi soir, afin de prendre en considération un projet de contrat pour l'achat de pouvoir hydro-électrique.

La ville a reçu à ce sujet des offres très intéressantes d'une organisation qui offre de vendre et de livrer à la ville du pouvoir hydro-électrique à des taux vraiment remarquables. La ville serait distributrice de ce pouvoir.

Aucune décision n'a été prise par les échevins, si ce n'est de continuer les pourparlers avec l'organisation en question.

L'ABANDON DE CETTE LIGNE

Les ingénieurs de la Commission des Chemins de Fer font l'inspection du vieux chemin de fer Saint-Hyacinthe-Sorel.

La Commission des Chemins de Fer étudie en ce moment la requête des chemins de fer Canadiens Nationaux à l'effet d'abandonner définitivement l'exploitation de la subdivision Itherville, entre Saint-Hyacinthe et Belleville Jet. (Sorel).

Un grand nombre de protestations et de résolutions de protestation contre l'abandon de cette ligne de chemin de fer sont parvenues à la commission. On sait que le conseil municipal de Saint-Hyacinthe s'est élevé contre l'octroi de la requête du Canadien National dans une résolution de protestation qui a été adoptée manuellement la semaine dernière. D'autres municipalités intéressées, situées pour la plupart sur la vieille ligne de chemin de fer que l'on projette d'abandonner, ont aussi adopté des résolutions de protestation.

Le 14 février dernier, MM. F.L. Simmons et George Spencer, respectivement ingénieur en chef de la commission et directeur des opérations de chemins de fer, se sont embarqués à Sorel à bord d'un train du Canadien National et ont fait le parcours de la vieille ligne jusqu'à Saint-Hyacinthe. On ignore la nature du rapport qu'ils ont fait à la commission sur l'exploitation de cette subdivision.

UNE MISE AU POINT

A propos d'un orphelinat et d'une publication.

On nous prie de publier les deux notes suivantes, en nous donnant l'assurance que la publication de la première est autorisée par les autorités du diocèse de Joliette:

Evêché de Joliette

Joliette, 7 février 1935.

AUX INTERESSES

Pour faire suite à votre demande d'hier soir, je viens vous dire, après en avoir parlé à Monseigneur, que le fameux orphelinat de Notre-Dame de la Merci n'est pas approuvé par Monseigneur l'Evêque et que, par conséquent, ces propagandistes de l'organe "L'Orphelin" n'ont pas le droit de se servir du nom de Monseigneur Papi-neau pour vendre ce bulletin.

Je vous écris donc pour que vous puissiez vous servir de cette lettre afin de détruire l'effet de ce faux patronage dont se servent ces propagandistes de l'ORPHELIN.

Bien vôtre en N. S.
Julien Riopel,
Sec. de Monseigneur.

LES OEUVRES DE LA MERCI

Par son secrétaire, M. Emile Vaillancourt, le Conseil d'administration des Oeuvres de Notre-Dame de la Merci, qui a la direction de l'hôpital Notre-Dame de la Merci et de l'Asile de Nuit Saint-Jean-Baptiste, tient à informer le public qu'il n'a, pour le moment, autorisé aucune quête au bénéfice de ses œuvres.

EN VISITE

Etaient en visite en fin de semaine chez M. Joseph Provost, de cette ville, Mlle Elizabeth Kaiser et Mme Adrien Levasseur, accompagnée de son jeune fils, Paul-Roger, de Boston, Mass.

LES SYMPATHIES DU BARREAU

A la suite de la disparition d'un juriste distingué.

A une assemblée régulière du Barreau de Richelieu, tenue à l'Hôtel Windsor, en la cité de Montréal, le huitième jour de février 1935, à laquelle étaient présents: Mmes Jacques Cartier, C. R., T. A. Fontaine, C. R., synd. Contran Saintonge, conseiller, Albert Joyal, conseiller et Jean Paul Cossette, secrétaire, formant quorum sous la présidence du Bâtonnier.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité: Le Barreau de Richelieu regrette vivement la mort de Mre Gustave J. Chagnon, C. R., de St-Hyacinthe.

Le défunt était un juriste averti, possédant un sens légal raffiné, et il était animé d'un grand zèle pour sa large clientèle qui servait avec beaucoup de compétence et de probité.

D'une nature réservée et d'une grande délicatesse de tempérament, le confrère décedé avait confiné ses activités à sa profession où, pendant une longue et fructueuse carrière, il a tenu renom d'honneur et de capacité.

Le Barreau de Richelieu qui perd en Mre Chagnon l'une de ses plus belles figures, prie la famille du confrère défunt, d'accepter l'expression émue de ses plus vives condoléances.

Copie conforme à l'Original. (Signé) Jean-Paul Cossette, Secrétaire du Barreau de Richelieu.

NOMINATIONS DE LA SOUTHERN

Nouveaux gérants dans plusieurs villes. — Anciens de Saint-Hyacinthe.

La Southern Canada Power Co. annonce la nomination de nouveaux gérants dans plusieurs villes du district qu'elle sert.

M. J. A. Pagé est nommé gérant à Saint-Jean, en remplacement de M. Cowan, décedé.

M. J. H. Bussière est nommé gérant à Acton Vale, en remplacement de M. Bousquet.

M. J. A. Bousquet est nommé gérant à Farnham, en remplacement de M. Pagé.

M. J. P. Marceau est nommé gérant à Marieville, en remplacement de M. Bussière.

Toutes ces nominations deviennent effectives le 1er mars 1935. M. J. A. Pagé, le nouveau gérant à Saint-Jean, débute avec la compagnie en 1918, comme apprenti au département des compteurs à Saint-Hyacinthe. M. J. A. Bousquet débute aussi au bureau de Saint-Hyacinthe, comme vendeur, en 1916. M. J. H. Bussière a aussi commencé à Saint-Hyacinthe, comme apprenti dans le département des compteurs.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Un tuyau surchauffé met le feu à l'établissement Lanoix.

A cinq heures de l'après-midi, samedi dernier, alors qu'il y avait foule rue Cascades, la brigade des incendies a été appelée à l'établissement J. E. Lanoix, Enrg., 185 rue Cascades.

Un tuyau de fournaise surchauffé avait allumé un commencement d'incendie dans la cave. A l'arrivée des pompiers une épaisse fumée s'échappait des soupapes de la cave. On crut un moment qu'il s'agissait d'un incendie sérieux, mais il y avait plus de fumée que de feu et les pompiers eurent tôt fait de contrôler l'incendie.

Néanmoins, les dommages causés par la fumée ont été assez considérables.

JOLIE RÉCEPTION

En l'honneur d'amis de Drummondville.

Mlle Loretta Picard a reçu à dîner, dimanche dernier, quelques invités en l'honneur des amis de Drummondville.

Etaient présents: Mme Z. Roberge, Mlle Laurette Tremblay, Mlle Berthe Roberge, M.M. Gérard Paradis, C. Bourret, Guilbert Larocque, Maurice Roberge, Alphonse Paradis, et Léon Picard, tous de Drummondville; M. et Mme Hormidas Désautels, Mlles Blanche Racine, Thérèse et Cécile Désautels, Y. Roux et Simonne Désautels de cette ville et Mlle Eva Picard de Montréal.

Se joignirent à eux pour l'après-midi, ainsi que pour le goûter, M. et Mme Eddy Girard, M. et Mme René Picard et leurs fillettes, Andrée et Luce Picard et Mlle M. Laure Lalonde.

AGRÉABLE SOIRÉE

Partie de whist et cinq-cents.

Le 20 février dernier Made-moiselle Rose Gauthier recevait à une partie de whist et cinq-cents.

Des prix "surprises" ont été distribués aux heureux gagnants. La soirée s'est terminée gaiement par une séance de chant, musique et de déclamations.

Parmi ceux qui ont répondu à l'invitation on remarquait: M.M. Jos. Marchessault, St-Joseph; Désiré Lafortune, P. Cordeau, Arthur Bergeron, H. Bachand, Antonio Chabot, H. Bellazzi, S. C. Vincent, Marcel Fortin, Jacques Campbell, J. B. Laplume, Guy Rousseau, M. Myers, Gérard Charpentier, M. Morin; Mmes E. Scott, Saint-Joseph; N. C. Chicoine, A. Gauthier, Jos. Marchessault, St-Joseph; D. Lafortune, Wilfrid Dulude, Prosper Cordeau; Mlles Pauline Vincent, Louise Beaudoin, L. Ladd, Germaine Lafortune, Gervès Cardin, L. Vincent, Simone Lafortune, V. Ladd, Gilberte Vincent, M. R. Gauthier.

Tous se sont retirés à une heure assez avancée emportant un joyeux souvenir de la soirée.

GARDE D'HONNEUR

Suivant le dernier ordre du jour, il y aura rassemblement à 6.30 heures, samedi soir, aux quartiers-généraux pour se rendre en corps au Bazar. Tenu de ville.

TUYAU SURCHAUFFÉ

Commencement d'incendie dans une maison.

Vers midi, dimanche dernier, une alarme a appelé les pompiers à la résidence de M. Arthur Archambault, 36 rue William. Il s'agissait d'un commencement d'incendie causé par un tuyau surchauffé.

Les dommages furent insignifiants.

L'AUTO-CLUB DE ST-HYACINTHE

Il fait l'élection de son nouveau bureau de direction.

L'Assemblée générale de l'Auto-Club de Saint-Hyacinthe a eu lieu hier soir au lieu ordinaire des réunions. L'article le plus important au programme de la soirée était l'élection d'un bureau de direction pour le prochain exercice. Le nouveau bureau de direction est composé comme suit:

Président, Dr J. A. E. Daigle; vice-président, M. E. Lalonde; secrétaire, M. Paul Lussier; trésorier, M. J. P. Lazure; directeurs, MM. C. J. Laframboise, H. Raymond, P. Laframboise, O. Bernier, F. Jetté, C. H. A. Campbell, E. O. Picard, E. A. Henderson, J. B. E. Durocher, Dr O. Desmarais, J. R. Grégoire, J. C. Baraby, C. A. Cadieux, P. E. Poirier, John Egan et B. X. C. Bailey.

Le président sortant de charge était M. J. R. Grégoire qui a été élu directeur.

PROCHAIN MARIAGE

On annonce le prochain mariage de Mlle Berthe Dion, de cette ville, avec M. Gerald Côté, mécanicien, aussi de cette ville. Pas de faire part.

SOIRÉE D'AMIS

Il y a quelque temps avait lieu à la résidence de Hormidas Désautels une soirée qui réunissait un très grand nombre d'invités.

Il y eut chant, musique, danse puis un succulent goûter fut servi à tous les convives. Tous s'amuseront ferme et ce n'est que très tard que tous se séparèrent à regret, emportant un agréable souvenir de cette joyeuse réunion.

Ceux dont les noms suivent ont assisté à cette mémorable soirée: M. et Mme Hormidas Désautels, de St-Hyacinthe; Mme Z. Roberge; Mlles Berthe Roberge et Laurette Tremblay; M.M. Maurice Roberge, Guilbert Larocque, Charlemagne Bourré, Alphonse et Gérard Paradis, Léon Picard, tous de Drummondville; M.M. et Mesdames Emilie Marcotte, Willis Landry, Arthur Giard, Adélard Grisé, Dorio Brodeur, Stanislas Dumaine; Mesdemoiselles Laurette et Irène Picard, Lucie Brodeur, Bernadette et Aline Gauthier, Marie-Anne Giard, G. Bédard, Alida Larivière, Juliette Gosselin, Germaine Degré, Aline, Rosilda et Aurienna St-Germain, Esthelle Boucher, Ritha Robert, Thérèse Duval, Gisèle Bastien, Yvonne Rioux, Fleurette Marcotte, Thérèse, Cécile et Simonne Désautels; M.M. Léon Dion, Joseph Dupré, Jean-Guy Dupré, Alexandre Doyer, Antoine Lussier, Roland Bédard, Emery Armstrong, Emile Hébert, Robert Chapat, Léon-Paul Lamoureux, Fernand Serré, Alfred St-Germain, tous de St-Hyacinthe.

EN FOULE AU BAZAR

Le bazar annuel de l'Hôtel-Dieu s'est ouvert hier dans la grande salle de l'Hôtel-Dieu. De brillantes cérémonies ont marqué cette ouverture et il ne fait pas de doute que, comme par les années passées, des foules considérables rendront visite au bazar.

Le bazar revient avec précision vers la même date chaque année. Comme toujours le programme est aussi varié que complet. Ce soir il y a une grande partie de cartes. On insiste pour que les joueurs soient exacts, la partie commençant à 8.30 heures précises. Quand on arrive en retard, c'est un grand dérangement pour les dames qui s'en occupent.

Le mardi 5 mars se donnera le souper du Bon Vieux Temps, à 7 heures. On espère qu'il y aura beaucoup de monde. Les attractions seront nombreuses et variées. Enfin, on compte sur la charité du public pour tous les jours et tous les soirs de la grande semaine du bazar.

Point n'est besoin de dire le grand besoin des pauvres et la grande charité des religieuses qui donnent si largement l'hospitalité aux vieillards et aux orphelins. On connaît le reste de cette oeuvre presque centenaire qui a grandi avec notre ville et sa population. On espère donc que l'appel sera entendu cette année encore et que le Bazar sera l'occasion d'une nouvelle bénédiction pour ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. Pensons à ceux qui n'ont rien.

CETTE ACTION EST RENVOYÉE

Plusieurs cultivateurs de St-Thomas d'Aquin poursuivaient la corporation de la paroisse de Saint-Barnabé au sujet d'un chemin fermé.

En Cour Supérieure, cette semaine, l'hon. juge Joseph Archambault a renvoyé l'action de plusieurs cultivateurs de St-Thomas d'Aquin qui poursuivaient la corporation de la paroisse de Saint-Barnabé afin de faire annuler un règlement municipal décrétant la fermeture d'un chemin.

Ce chemin est connu sous le vocable de "Petit Saint-André". Les cultivateurs s'en étaient servi pendant plusieurs années afin de se rendre au moulin de Saint-Ours qui est aujourd'hui fermé.

Dans ses considérants l'hon. juge Archambault déclare que l'action ne pouvait être intentée contre la paroisse de Saint-Barnabé par un contribuable ou un électeur de cette municipalité; que les demandeurs sont tous des citoyens de St-Thomas d'Aquin; que les corporations municipales peuvent ouvrir, détourner ou abolir les chemins et rues selon qu'elles le jugent à propos et que c'est leur droit absolu; qu'il est établi que la fermeture du chemin en question a été faite dans l'intérêt public et que d'autres chemins ont été construits donnant des débouchés aux demandeurs; que pour réussir dans une cause de cette nature, un demandeur doit prouver qu'il a subi un dommage spécial, direct, matériel et permanent; que la prétention des demandeurs est mal fondée parce que le chemin est dans les limites de Saint-Barnabé; qu'il est établi que c'est un chemin local qui a été construit pour permettre aux cultivateurs de se rendre au moulin de Saint-Ours, lequel est aujourd'hui fermé; que les demandeurs auraient dû procéder devant la cour de circuit ou la cour du magistrat; enfin, que les demandeurs ont échoué dans la preuve de leur déclaration tendue que la défenderesse a prouvé sa défense.

La Société d'Agriculture de St-Hyacinthe demande à toute personne qui serait intéressée à louer son terrain d'exposition, pour fins d'amusements, restaurants, etc., pour le temps de sa prochaine Exposition Régionale, qui aura lieu du 29 juillet au 2 août 1935, de bien vouloir mettre une soumission à cet effet.

Toute soumission devra être déposée au bureau du secrétaire, au No. 33 de la rue St-Dominique, St-Hyacinthe, pour le 10 mars 1935.

Celui qui désire avoir des renseignements n'a qu'à s'adresser au secrétaire.

La société se réserve le droit de refuser toute soumission qui lui sera offerte, aussi bien que d'accepter celle qui lui conviendra le mieux.

SORTIE OBLIGATOIRE

Les Zouaves iront au Bazar.

Samedi soir prochain le 2 mars il y aura sortie obligatoire pour le banquet du bazar à l'Hôtel-Dieu. Que tous les zouaves se fassent un devoir d'être présents. Le départ se fera du Casino à 7 heures, P. M.

La charité est ne vertu qui sanctifie.

LA MAISON POIRIER BAT LA MARCHE

Toujours à l'affût quand il s'agit de maintenir une coutume, la Maison Paul-Emile Poirier fera son Exposition des Modes du Printemps, au Théâtre Corona, mercredi soir, le 6 mars prochain.

C'est un événement qui ne manque pas d'intéresser toute notre population, mais, cette année, M. Poirier anticipe un succès encore inconnu jusqu'ici. De fait, il a fait les arrangements nécessaires pour présenter ce qu'il y a de plus nouveau tant au point de vue coupe, style, qualité, et cela en conservant des prix convenant à toutes les bourses.

Les dames et demoiselles seront de plus très intéressées de connaître la nouvelle marchandise traitée par le procédé "Neva Wet". Ce procédé consiste à rendre les tissus à l'épreuve des mites pour une période de 18 mois, imperméables à l'eau et d'une très forte résistance aux taches. Aux États-Unis on a surnommé ce procédé "Le Miracle de l'Age".

La Maison Poirier lance donc un nouvel appel aux dames et demoiselles afin que celles-ci viennent admirer ses magnifiques lignes de robes et manteaux qui seront exposés sur modèles vivants au Théâtre Corona et cette maison sera aussi très heureuse de recevoir votre visite au plus d'adresses pour que toutes puissent juger de près ce que leurs yeux auront admiré de loin. Et cela sans aucune obligation de votre part car le personnel est toujours disposé à donner tous les renseignements en ce qui regarde la mode.

AU CONSEIL 960

Le banquet annuel des Chevaliers de Colomb.

C'est lundi soir prochain qu'aura lieu au bazar de l'Hôtel-Dieu, le banquet annuel des Chevaliers de Colomb. Nous comptons que tous nos frères se feront un devoir d'y prendre part avec leur famille.

CHEZ NOS MILITAIRES

Cours de tactique et de stratégie du Lt-colonel Raoul Brabant.

Au Manège Militaire, mercredi soir, le Lt-colonel Raoul Brabant, vétéran de la Grande Guerre et ancien commandant du Régiment de Saint-Hyacinthe, a donné un cours très intéressant de tactique et de stratégie militaires. Le Lt-colonel Roland Pothier, commandant du Régiment, remercia le conférencier.

REMERCIEMENTS

M. et Mme Albert Robert désirent remercier bien sincèrement les personnes qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie à l'occasion de la mort de leur fils Welly Robert, soit par offrandes de messes ou de fleurs, sympathies, bouquets spirituels, oeuvres du noviciat, visites ou assistance aux funérailles.

LES PATRONAGES SE VISITENT

Dimanche prochain le 3 mars, les jeunes gens du Patronage auront le plaisir de recevoir leurs amis du Patronage Jean Le Prévoist de Montréal.

Dans l'après-midi à 14 heures il y aura une grande partie de gourt entre le Cercle Dillard de Montréal et le Cercle Notre-Dame de St-Hyacinthe.

Le public est invité à cette partie qui promet d'être très intéressante.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Fév. 21: Joseph, Jean, André fils de J. A. Girard et de Alice Robert. Parr. et marr.: Robert Chapat et Lina Sicard. — Fév. 27: Marie, Alida, Lucille, fille de Wilfrid Côté et de Lucienne Richard. Parr. et marr.: Armand Richard et Bernadette Ducloux. — Fév. 27: Marie, Marthe, Thérèse, fille de Ovide Soly et de Marie-Anne Bernier. Parr. et marr.: Elphège Lagasé et Berthe Soly.

Mariages. — Fév. 25: Entre Jos. Eugène Girard Goudreau, fils de Antoine Goudreau et de Clara Lacroix et Marie Rollande Gobeille Tardif, fille de Olivier Tardif et de Béatrice Joyal. — Fév. 25: Entre Jos. Euclide Richer, fils de Joseph Richer et de Robertine Morin et Marie-Reine Marguerite Lapiere, fille de Stanislas Lapiere et de Alexandrine Soucy.

Décès. — Fév. 22: Joseph, Desmarais, 72 ans, veuf de Léonie Allard.

FRACAS DE BOUTEILLES

Une voiture de laitier verse quand le cheval prend le mors aux dents.

Vers midi, vendredi dernier, une voiture de livraison de la Laiterie Yamaska a versé à l'angle des rues Girouard et Raymond, après que le cheval eut pris le mors aux dents.

De nombreuses bouteilles de lait ont été brisées et la voiture a été endommagée. L'accident attribua sur les lieux une foule de badauds.

FEU PAUL DUCHESNEAU

Funérailles à l'église Notre-Dame du Rosaire.

Le 20 février dernier, au village La Providence, est décedé M. Paul Duchesneau, à l'âge de 84 ans. Il laissa dans le deuil: cinq fils, MM. Paul, Euclide, Arthur, Moïse et Hormidas, ainsi que deux filles, Mmes Joseph Delisle (Marie) et Mme Omer St-Onge (Germaine).

Les funérailles ont eu lieu le 23 février à l'église Notre-Dame du Rosaire. La levée du corps a été faite par le R. Père Gaveau qui a aussi chanté le service.

Les porteurs étaient MM. Pierre Aré, Réal Dillies, Donat Tétreault, Arthur et Chrysostôme Laperle et André Leclerc. Le deuil était conduit par les fils du défunt, ainsi que ses gendres.

M. BOUCHARD À MONTRÉAL

Il sera l'hôte d'honneur de la Fédération des clubs ouvriers de la province.

La Fédération des clubs ouvriers de la province de Québec donnera un grand souper-concert à Montréal mardi prochain, le 5 mars. L'hon. M. Bouchard, maire de Saint-Hyacinthe, a accepté d'en être le président d'honneur et plusieurs citoyens de notre ville se proposent de l'accompagner à Montréal à cette occasion.

Le souper-concert aura lieu mardi soir, à 7.30 heures, dans la grande salle de réception de l'Union des Belges, rue Sainte-Catherine Est, à l'angle de la rue Dorion.

Un programme élaboré a été préparé par différents comités de la Fédération pour cette soirée qui devra réunir plusieurs centaines de convives. Les citoyens de Saint-Hyacinthe qui désireraient prendre part à ce souper-concert pourront se procurer des billets en s'adressant aux bureaux du "Clairon", mais il faudra se hâter car le nombre de ces billets est limité.

FEU AIME LAVIGNE

Au village Saint-Joseph, le 27 février courant, est décedé M. Aimé Lavigne, à l'âge de 39 ans. Le défunt laisse pour pleurer sa perte: sa mère, Mme Edwidge Lavigne; trois frères, MM. Théophile, Arthur et Lucien Lavigne, et deux sœurs, Mme Olivier Brodeur (Alice) et Mlle Lumina Lavigne.

Les funérailles auront lieu demain en l'église paroissiale de Saint-Joseph.

À L'UNITÉ SANITAIRE

Programme des prochaines activités

Voici le programme hebdomadaire des activités du personnel de l'Unité Sanitaire, pour la semaine finissant le 9 mars:

Lundi: Dispensaire, clinique antituberculeuse et visites à domicile. Mardi: Ste-Madeleine, clinique de bébés; Christ-Roi, clinique de bébés. Mercredi: Section Notre-Dame, clinique de bébés; Dispensaire, clinique de bébés.

Jeudi: St-Hilaire, clinique de bébés, ville, visites à domicile. Vendredi: Ville, visites à domicile.

INHUMÉ À SAINT-HYACINTHE

Mercrredi matin, après un service chanté en l'église Notre-Dame du Rosaire, Mlle Albina Michon, décedée à Montréal mais autrfois de St-Hyacinthe, a été inhumée dans un cimetière de cette ville.

CHEZ LES AGRONOMES

M. Eugène Lafleur, agronome-spécialiste de la grande culture, est de passage à Saint-Hyacinthe pour quelques jours. M. Lafleur confère avec l'agronome officiel, M. Lorenzo Hamelin, au sujet du concours d'exploitation rationnelle des fermes. M. Lafleur réside à Sorel.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT

Ce sera un magasin de nouveautés pour dames.

NOUVELLES SPORTIVES

Comme par le passé nous révérons cet espoir aux amateurs du sport à Saint-Hyacinthe. En retour nous leur demandons leur coopération ainsi que celle des associations sportives et des organisateurs de fêtes de ce genre. Nous espérons qu'elle nous sera accordée et qu'on ne manquera pas l'occasion de nous faire parvenir ces nouvelles au nous en mettre au courant.

Victoires continues du St-Hyacinthe

POUR UNE DEUXIÈME FOIS, LE CLUB VERDUN DOIT S'AVOUEUR VAINCU. — UNE PARTIE PLUTÔT LENTE ET SOUS LA NEIGE SE TERMINE PAR LA VICTOIRE DES NÔTRES.

Pour la deuxième fois cette saison, le club Verdun junior se rencontrait avec l'équipe locale et, se voyait, par deux fois aussi, enlever la victoire par une faible marge. Après la partie de mardi dernier, le 19 courant contre le St-François, nos joueurs qui avaient fait si belle figure, ne montrèrent pas l'esprit combatif que les avaient. Pourrions-nous mettre un peu la faute sur la température qui, ce jour-là ne s'est pas montrée très élémentaire, en tout cas ils n'ont certainement pas donné le rendement que l'on pouvait s'attendre d'eux, après la si brillante exhibition de mardi soir dernier.

Le jeu débuta lentement et de chaque côté les chances paraissaient égales, quatre points dans cette période furent enregistrés. Le club local s'assura l'avantage après quatre minutes de jeu, mais le club visiteur réussit à le devancer d'un point en enregistrant deux superbes montées, qui devaient se terminer par un point chacune. Heureusement une minute avant le fin de la période, Lavigne réussit à mettre son équipe sur un pied d'égalité avec les visiteurs. St-Hyacinthe, 2; Verdun, 2.

La deuxième et la troisième reprise, furent un peu plus rapides et nos joueurs semblèrent revenir d'un long cauchemar. Les frères Bourcier s'étaient donné le mot pour essayer de déjouer les plans de nos coéquipiers et surtout de leur grand frère Jean-Louis de notre équipe locale. Ils firent tant et si bien, qu'ils réussirent à déjouer deux fois notre vaillant gardien de but, tandis que Stangle mettait à son crédit lui aussi un autre point dans la cage maskoutaine. La cloche annonça la fin des hostilités avec le pointage final de 6 à 5 en faveur du St-Hyacinthe.

Sommaire	
1re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch, Rochefort)	12-10
2—Verdun (Ranger, Davignon)	2-0
2re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	2-0
2—Verdun (Ranger, Davignon)	0-0
3re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-10
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
4re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
5re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
6re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
7re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
8re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
9re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
10re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
11re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
12re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
13re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
14re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
15re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
16re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
17re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
18re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
19re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
20re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
21re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
22re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
23re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
24re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
25re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
26re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
27re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
28re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
29re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
30re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
31re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
32re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
33re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
34re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
35re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
36re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
37re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
38re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
39re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
40re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
41re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
42re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
43re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
44re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
45re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
46re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
47re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
48re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
49re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
50re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
51re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
52re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
53re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
54re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
55re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
56re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
57re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
58re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
59re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
60re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
61re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
62re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
63re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
64re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
65re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
66re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
67re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
68re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
69re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
70re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
71re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
72re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
73re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
74re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
75re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
76re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
77re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
78re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
79re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
80re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
81re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
82re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
83re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
84re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
85re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
86re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
87re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
88re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
89re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
90re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
91re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
92re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
93re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
94re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
95re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
96re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
97re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
98re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
99re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15
100re Période — Points	
1—St-Hyacinthe (Bourcier, St-Roch)	13-15
2—Verdun (Ranger, Davignon)	13-15

CHAMBLY VS ST-HYACINTHE

Eclatante revanche des nôtres sur le club Chamblay.

Mercredi soir de cette semaine notre équipe locale vainquit le Chamblay qui lui avait fait subir une défaite humiliante dernièrement. La revanche fut douce car le club visiteur n'eut pas l'avantage très souvent, nos joueurs étaient plus rapides que lors de la première rencontre entre ces deux clubs. A la ligne d'attaque Bourcier, Rochefort, et St-Roch, reviennent certainement les honneurs de la soirée, car sur les cinq points enregistrés, trois points et deux assists vont à Bourcier, la si brillante défense de notre équipe maskoutaine.

A la première période, la forte équipe du Chamblay qui était embarquée sur la glace avec la ferme espérance de remporter la victoire encore haut la main, furent s'apercevoir que les nôtres ne l'entendaient pas de même manière. Malgré le grand ralliement déployé pour pouvoir compter, ils furent s'avouer impuissants à déjouer notre si vaillant gardien de but, qui encore cette fois-ci mérita des félicitations pour la belle tenue qu'il garda dans notre cage, et pour le beau sang-froid qu'il déploya en opérant des arrêts qui feraient honneur aux gardiens

de j'arrive premier de la course. Vous connaissez Saint-Goddard, le champion ? Eh bien, il court avec mon chien. Pour une course de 100, 200 milles et plus, une course de longue haleine, je peux le battre n'importe quand; mais pour une course de 40 milles, Saint-Goddard n'est pas battable. C'est le champion".

La où le "musher" était un peu vague, c'est quand on lui demandait le tracé précis de la course, quels étaient les autres coureurs, comment il se faisait qu'on n'avait pas entendu parler de cette course. L'homme du Nord répondait: "Y'en ont parlé sur l'radio. Vous avez rien qu'à écouter".

Tout le monde ou à peu près avait écouté, cependant, mais personne n'avait entendu parler d'un "derby" qui passait par Saint-Hyacinthe. Le gérant de l'hôtel où le "musher" voulait héberger avec ses chiens le questionna d'un peu près. Il lui demanda de montrer des papiers. Notre homme avait des papiers montrant qu'il était passé dans certains villages, mais cela ne voulait rien dire en tant que la fameuse course était concernée. On le pria finalement de prouver qu'il était participant "bona fide" d'une course ou de "se pousser". Il "se poussa" de l'autre côté de la rivière, où la même aventure recommença, mais en peu de temps, le "musher", parent du sirop Gauvin, était prié de "se pousser, et un peu plus vite que ça". Il disparut avec ses chiens dans la direction de Saint-Dominique.

Ainsi se termina le fameux "Dog-derby" de Saint-Hyacinthe.

CHEZ LES RAQUETTEURS

Une course pour le championnat amateur. — Nombreuses inscriptions.

La course en raquettes du 10 mars promet d'être un succès si l'on en juge par l'enthousiasme qui règne parmi les coureurs.

Tous et chacun se disent confiant dans la victoire. On sait que cette course est pour le championnat amateur de la ville. Cette année la course sera de 5 milles et aura lieu autour du marché centre à 2 heures de l'après-midi.

La population semble s'intéresser de plus en plus à ces courses à pieds et en raquettes, car si les organisateurs retardent à mettre en branle une course, on n'est pas lent à leur y faire penser. C'est dire qu'il y aura foule le 10 mars et que les coureurs seront encouragés.

Paul Picard, du Club Grand Hôtel, notre vaillant champion cycliste, nous informe qu'il prend part à cette course. On sait que Picard s'est déjà classé deuxième pour une course semblable il y a trois ans.

Une invitation spéciale est lancée aux autres membres du Club Grand Hôtel ainsi qu'au Club Létourneau. Les membres de ces deux clubs peuvent fort bien se joindre aux coureurs de l'A. C. A. et grossir le nombre des coureurs amateurs en raquettes, pour cette course de 5 milles. Il s'agit d'un peu d'entraînement et la population assisterait à un beau festival sportif comme il ne s'en est pas encore vu à St-Hyacinthe.

Il n'est pas nécessaire de faire partie de tel ou tel club pour prendre part à cette course. N'importe quel amateur de la ville qui a des aptitudes pour la raquette peut prendre part à la course.

Tous les soirs à partir de dimanche, 3 mars, M. Clément Desautels sera aux bureaux de l'A. C. A., 8, rue Bourdages, et sera à la disposition des coureurs pour leur faire signer la formule d'inscription.

Gérard Côté, notre champion professionnel qui a bien voulu prêter son concours pour cet événement, se tient également à la disposition des coureurs pour leur faire signer la formule d'inscription.

Pour plus amples renseignements on est prié de s'adresser à M. Alde Mineau, secrétaire de l'A. C. A., 8, rue Bourdages, St-Hyacinthe.

PARTIE REMISE

La joute de hockey entre restaurateurs et commis de tavernes.

La joute de hockey annoncée pour lundi soir dernier, à la patinoire Laframboise, et qui devait mettre aux prises les restaurateurs et les commis de tavernes a dû être remise à lundi soir prochain.

Tous les joueurs, accompagnés de leurs amis et de tout

ce qu'il faut pour faire face aux intempéries de la saison et aux accidents du jeu, s'étaient rendus à la patinoire Laframboise lundi soir, mais il neigeait à "fendre l'âme". La glace était recouverte d'une épaisse couche de neige que la charrie ne parvenait pas à repousser. On dut s'en revenir sans avoir pu tirer au clair cette fameuse question de savoir si les commis de tavernes jouent plus mal au hockey que les restaurateurs et vice-versa.

On est bien décidé à se reprendre lundi soir prochain. L'admission à la patinoire sera gratuite et toute la population est cordialement invitée.

COLONNES AGRICOLES

CATEGORIES POUR LES
OEUFs CANADIENSLES AVANTAGES DU CLASSEMENT EN CATEGORIES
POUR PRODUCTEURS ET LES CONSOMMATEURS.

Les changements qui ont été apportés aux catégories modèles et qui sont entrés en vigueur en novembre 1933 ont rendu un grand service aux producteurs d'oeufs et ont simplifié le classement des oeufs au point de vue du consommateur. Tel est du moins le résultat de l'expérience acquise sous les nouveaux types modèles pendant la première année de fonctionnement.

Avant novembre 1933 les oeufs étaient classés en deux classes, Frais et d'Entrepôt et chaque classe en trois catégories, Extras, Premiers et Seconds. Les amendements apportés aux types modèles ont supprimé deux catégories, Frais et d'Entrepôt, et changé les noms des catégories pour établir les suivantes: catégorie A, catégorie B et catégorie C. Ils créaient également une nouvelle catégorie supérieure appelée catégorie A1. Il était prescrit également que dans les catégories A1 et A, trois gros-oeufs devaient être reconnus: Gros, Moyens, et Petites, et que dans la catégorie B, deux gros-oeufs devaient être reconnus: Gros et Moyens.

Ces changements aux types modèles avaient pour but de surmonter certaines irrégularités et difficultés qui s'étaient graduellement développées dans le système de classement. L'une des difficultés principales sous les anciens types modèles était de séparer les oeufs frais des oeufs d'entrepôt. Les deux classes, Frais et d'Entrepôt, pourvoient à cette séparation, mais il était bien difficile de découvrir les oeufs d'entrepôt lorsqu'on ne connaissait pas l'histoire des produits. Il y avait donc de fausses représentations et il se vendait beaucoup d'oeufs d'entrepôt.

Les anciens types modèles ne tenaient pas suffisamment compte des oeufs de qualité supérieure produits dans des conditions idéales de production commerciale. L'introduction de la catégorie A1 fait disparaître ce point faible. Les oeufs de cette catégorie ne peuvent être produits et vendus que sur les fermes qui présentent des conditions idéales de production, qui ont été inspectées par les agents du Ministère fédéral de l'Agriculture et qui ont reçu un permis pour la vente de cette catégorie. Cette catégorie nouvelle est l'un des avantages les plus appréciés des types modèles révisés. Il a été délivré quelque 475 permis en 1934, principalement dans les provinces d'Ontario et de Québec. Les oeufs de catégorie A1 se vendent jusqu'à 12 cents la douzaine de plus que ceux de la catégorie A.



Si votre service électrique fait défaut... ou qu'un tuyau éclate... que le toit coule... que vous avez une panne de moteur... et que vous avez besoin d'un maître ouvrier, demandez-le par téléphone, cette sentinelle qui vous protège en tout temps. Vous n'êtes jamais pris au dépourvu lorsque vous avez un téléphone.

VOTRE TÉLÉPHONE A LA Valeur
... QUE VOUS LUI DONNEZ.

LES VOLAILLES
CANADIENNES

Le moyen de faire le plus d'argent sur les poulets

Les volailles canadiennes prennent une place de plus en plus importante sur le marché anglais, les expéditions pour le mois de janvier se chiffrent par un total de 871,000 livres se décomposant ainsi: 684,000 livres de poulets, 140,000 livres de dindons, et 47,000 livres de canards. En janvier 1934, la quantité expédiée n'avait été que de 50,850 livres; on voit que la différence est grande et que l'industrie a fait bien des progrès depuis un an. Les poulets d'un poids de trois à quatre livres trouvent facilement acquiescence dans les Britanniques. Cependant, s'il est vrai que les rapports de Londres indiquent que le consommateur anglais est satisfait de la qualité des poulets canadiens, les experts canadiens savent d'autre part que nos producteurs pourraient obtenir des prix encore plus avantageux pour leurs produits s'ils en amélioraient la qualité, et cette amélioration n'exigerait pas beaucoup de travail.

C'est toujours la vieille histoire. On se rappelle qu'en l'année fiscale de 1933-34, la proportion de poulets classés dans la catégorie "A" n'était que de 23,93 pour cent de la quantité totale inspectée au Canada. Beaucoup des poulets qui sont exportés maintenant en grande quantité sur la Grande-Bretagne ne sont pas classés dans la catégorie "A" pour la simple raison qu'ils ne sont pas suffisamment engraisés avant d'être mis en vente. Comme le fait remarquer l'inspecteur en chef des volailles, cette question de l'engraissement des poulets, qui permettrait d'augmenter le revenu des producteurs, dépend entièrement des producteurs eux-mêmes. Il suffirait d'engraisser les poulets dans des cages ou épinettes avec un mélange de grains cultivés sur la ferme et finement broyés pour qu'une très forte proportion des volailles vendues puissent se qualifier pour la catégorie Spéciale et la catégorie "A".

On considère que la provision de graine de luzerne au Canada sera tout juste suffisante pour les besoins des semenciers de printemps; elle est un peu moins considérable que l'on ne prévoyait. La récolte de semence de 1934 a été plus faible que d'habitude dans l'Ontario, qui est la principale province productrice de semence de luzerne au Canada. Une bonne partie de cette graine n'avait pas la grosseur ni le poids voulus à cause du manque de pluie pendant la saison où la graine se forme. Ceci s'applique spécialement à la graine récoltée sur la deuxième coupe de luzerne.

Nous pouvons nous féliciter cependant de ce que la quantité de graine de luzerne produite au Canada soit suffisante pour semencier une étendue normale de printemps. La luzerne est de plus en plus appréciée comme récolte de la ferme et elle a tiré les cultivateurs d'embaras sur bien des fermes où la sécheresse aurait causé un grand manque de foin si l'on n'avait eu que les trèfles et les graminées fourragères ordinaires.

Jusqu'à ces derniers temps, la luzerne ne se cultivait guère que dans quelques-uns des comtés du sud-ouest de l'Ontario. Elle est maintenant répandue dans toute la province et l'on peut compter obtenir de bonnes récoltes sur presque tous les champs cultivables du Canada à condition qu'ils soient bien égoûtés et qu'ils renferment une quantité suffisante de chaux, et à condition également que l'on se serve de graine rustique.

La majeure partie de la luzerne maintenant cultivée au Canada est de la variété Panachée de l'Ontario (Ontario Variegated) ou la variété "Grimm"; ce sont là les deux espèces rustiques qui ont contribué plus que toute autre chose à répandre la culture de cette plante au Canada et à la rendre avantageuse.

—La Belgique, où le foin canadien peut entrer en franchise sans droit de douanes, exige que ce foin soit de la qualité extra No. 1, contenant 75 pour cent de mil et 25 pour cent de trèfle.

L'APICULTURE AU PROGRAMME
DE RESTAURATION SOCIALE

UN REMARQUABLE TRAVAIL DE M. LÉO TRAVERSY
AU RÉCENT CONGRÈS DES APICULTEURS.

Au récent congrès des apiculteurs à Montréal, M. Léo Traversy, inspecteur-apiculteur, de St-Damase, a prononcé une remarquable conférence dont nous publions les extraits suivants:

"L'Angleterre importe au-delà de quinze millions de livres de miel par année de l'Australie, la Jamaïque de la Nouvelle Zélande des Indes occidentales, c'est à peine si le Canada figure pour un million de livres dans ses importations. La province de Québec exporte par l'intermédiaire "Les Producteurs de miel de Québec" environ un demi million de livres de miel blanc, réputé le meilleur de l'univers, et dernièrement j'étais heureux d'apprendre de la part de notre président "des Producteurs de miel de Québec" M. J. F. Prud'homme que notre miel s'est vendu en Angleterre jusqu'à une pièce la livre dans certains emballages de luxe qui certainement pourrait rivaliser avec le miel "Orange Blossom" ou "miel de fleur d'orange" de Californie que l'on vend à 0,60 cent et 0,75 la livre dans certaines grosses épiceries de la ville de Montréal.

En plus des connaissances acquises, des capitaux investis et des travaux qu'il s'impose, l'apiculteur peut tirer de ses abeilles un profit légitime, pouvant être comparé avantageusement à celui que rapporte toute autre branche de l'agriculture. Ainsi à la Métairie de St-Joseph de Saint-Hyacinthe pour une période de douze ans, le profit net par ruche est de \$7,58; le coût de revient d'une livre de miel est de quatre cents et trente deux centimes la livre avec une production moyenne de quatre-vingt-deux livres par ruche.

En dix neuf cent trente un la moyenne du coût d'hivernement d'une ruche était de \$3,58; c'est-à-dire les dépenses d'une ruche d'une récolte à l'autre l'année suivante. D'après les considérations que l'on vient de faire, on peut dire que le coût de revient d'une livre de miel est de trois cents après l'achat du matériel, avec une moyenne de production de cent livres par colonie.

Le miel, don du Créateur à sa créature! Si le public connaissait le trésor que renferme le miel, les récoltes des apiculteurs seraient toujours vendues d'avance. J'ai calculé qu'une population rurale de quinze cents habitants consommant en moyenne vingt-cinq tonnes de miel par année en plus du sucre blanc et du glucose. Cette consommation, est l'équivalent de trente mille livres de miel que le cultivateur devrait produire lui-même en gardant quelques ruches pour le besoin de sa famille et la santé des enfants se porterait mieux.

Il serait oiseux de m'attarder à vous démontrer la grande influence que l'abeille exerce sur la végétation et du transport du pollen poussière fécondante des grains et des fruits; poussière que l'abeille amasse pour préparer la nourriture du jeune couvain. En échange de sa fécondation opérée par le transport du pollen la fleur donne à l'abeille ce qu'elle a de plus précieux, le nectar que l'abeille transforme en miel, une fois emmagasiné dans la ruche.

Qui pourra compter le nombre des fleurs visitées par les quarante mille butineuses d'une seule ruche, quand on sait qu'une abeille visite environ deux cent cinquante fleurs par heure durant les huit heures de son travail. Ainsi, les abeilles de vingt cinq colonies auront visité en une seule journée quatre vingt millions deux cent cinquante fleurs aptes à fournir de beaux fruits ou des graines bien remplies.

Grâce à la bonne éducation de la société pomologique, les propriétaires de vergers se montrent moins ingrats envers l'abeille, leur plus grande bienfaitrice, en choisissant l'époque la plus convenable pour faire l'arrosage des pommiers sans empoisonner, ni entraver le travail de l'abeille, puisqu'il faut reconnaître qu'il y a entre l'abeille et la fleur symbole des vertus, toute sorte de sympathies et mille rapports ingénieux.

Chers jeunes gens de nos collèges et de la classe agricole, laissez moi vous tendre la main pour préparer votre avenir en vous disant que l'apiculture vous attend et vous appelle au devoir.

En terminant, laissez moi vous dire que pour réussir en apiculture, il faut connaître les habitudes et les moeurs des abeilles, avoir l'amour et l'idéal de sa profession puisque l'habitude de bien faire correspondre toujours l'habitude du succès.

"Ne fit-on que des épingles, dit un moraliste anglais, il faut être enthousiaste de son métier."

Il y a dans l'étude des abeilles, une mystique que l'on trouve rarement ailleurs.

"Des les temps les plus reculés, la vie toute spéciale de l'abeille a attiré l'attention des hommes et déjà à cette époque, abeille est synonyme de travail, d'économie, de sacrifice et sert d'exemple aux vertus humaines. Dans l'Ancien et le Nouveau Testament, il est mention du miel et des abeilles dans plus de cinquante versets. Nous lisons aussi dans l'Evangile que Notre Seigneur aimait le miel il est probable que ses disciples lui en offraient souvent. Saint Jean-Baptiste patron des canadiens-français se nourrissait de miel sauvage.

L'abeille était, on le sait le symbole de la tribu des Francs. Sans doute parce qu'en la cultivant ils cherchaient à l'imiter. La fleur de lys elle-même était-elle autre chose, dans l'origine, qu'une abeille mal faite que le génie batailleur de la Nation a fait prendre quelque fois pour le fer de lance.

"CETTE RÉELLE SAVEUR DE HOLLANDE"

100 la bouteille de 10 onces
230 la bouteille de 26 onces
330 la bouteille de 40 onces

GIN de KUYPER

Distillé et embouteillé au Canada sous la surveillance directe de JOHN DE KUYPER & SONS, Distillateurs Rotterdam, Hollande - Maison fondée en 1895

EN VENTE AU CANADA DEPUIS PLUS DE 100 ANS

\$544,974,600, contre une évaluation révisée de \$453,598,000 pour 1933. L'augmentation, qui se chiffre par \$91,376,600, est due principalement à un relèvement des prix.

—Des observations répétées pendant une longue période indiquent que les pâturages maigres et éparpillés pour les moutons encouragent la formation des catégories de laine fine, tandis que l'herbe épaisse et luxuriante augmente la proportion des catégories de laine grossière.

—L'Ontario a produit environ les quatre dixièmes de la récolte commerciale de fraises au Canada en 1934; la Colombie-Britannique, trois dixièmes; Québec, deux dixièmes, et le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Ecosse ensemble, un dixième.

—L'expansion de la vente des conserves sur les marchés domestiques et d'exportation offre le meilleur débouché pour une production croissante de légumes au Canada. En fait, il y a eu, en ces dernières années, une augmentation considérable et rapide dans la quantité de légumes produits pour la vente au Canada.

LES MEILLEURES
RÉGIONS

Pour l'établissement de zones d'orge.

Le sous-comité sur la production et la culture améliorante de l'orge a présenté un rapport de ses travaux qui consistaient principalement à déterminer les régions de l'Ouest du Canada que l'on considère d'être spécialement propices à la production d'orge à malt de haute qualité.

On a soumis dernièrement plusieurs centaines d'échantil-

lons à un examen critique afin de voir jusqu'à quel point les orges sont adaptées aux districts où elles sont cultivées. On fait également l'analyse de ces échantillons pour déterminer leur teneur en protéine et leur qualité pour la production de malt.

Se basant sur ces essais, le comité pourra indiquer, du moins de façon provisoire, plusieurs districts des provinces de la Prairie susceptibles de produire une orge à malt de haute qualité. Les compagnies à malt du Canada s'intéressent beaucoup à cette question et ont prêté le concours le plus entier au comité.

Le comité espère que lorsque ces recherches et ces expériences seront plus avancées, il pourra beaucoup aider à résoudre le problème que présente la production des céréales au Canada.

Il existe maintenant une grande demande pour l'orge à malt de haute qualité et l'on sait que cette orge peut être produite dans notre pays aussi bien sinon mieux qu'ailleurs. A quelques-unes des principales expositions de ces dernières années, et notamment à l'Exposition internationale du grain et du foin, les exposants canadiens ont remporté les premiers prix.

Le jeune homme. — Êtes-vous certaine que votre maîtresse n'y est pas ?
La servante. — Mettriez-vous sa parole en doute, par hasard ?

— Dans le temps, on écrasait le raisin avec les pieds.
— Et à présent ?
— La main d'oeuvre manque.

Madame. — Tu m'as appelé dinde...
Monsieur. — Eh ! bien, oui, et la prochaine fois que je verrai un de ces animaux, je lui ferai des excuses.

RITA ST-MARTIN



ECONOMISEZ
le combustible
ECONOMISEZ
la nourriture
ECONOMISEZ
le temps
ECONOMISEZ
le travail

Cuisinez à l'aide de
L'ELECTRICITÉ

Lorsque vous faites la cuisson à l'aide de l'électricité vous épargnez non seulement du temps, des ennuis et de l'argent mais tous vos repas sont parfaits. Rien n'est brûlé. Tout est cuit à point car l'électricité produit une chaleur uniforme. Touchez le commutateur et la chaleur est immédiatement disponible. Aucun effort, pas de bois ni de cendres, en somme un service parfait. Cuisinez à l'aide de l'électricité, vous serez bientôt convaincu de l'économie et du confort qui en résultent.

Il est si facile de se munir d'un poêle électrique :
nos paiements différés vous en facilitent l'acquisition.

**Southern Canada Power
Company Limited**

"Appartenant à ceux qu'elle sert"



ACTON VALE

M. le vicaire Cordeau a été nommé curé pour la paroisse de Saint-Alphonse de Granby. C'est M. l'abbé Gaudette, vicaire à Farnham, qui viendra le remplacer.

—En visite à Acton-Vale, M. Emmanuel Grégoire et Pelly Boyce de Danby; Mme Vve Philippe Lapalme d'Upton.

—En voyage dans notre ville, MM. J. A. Côté, de Mont-Réal; A. Crompton, de Verdun; A. Cantin de Weedon; D. Gosselin, de Victoriaville; M. et Mme E. Beaudin, de Valleyfield; V. Bonneville, de Trois-Rivières.

—M. et Mme Edmond Laliberté d'Upton étaient en visite chez M. Joseph Laliberté d'Acton-Vale.

—M. l'abbé Raoul Dufresne, vicaire à Saint-Hilaire, était en voyage par affaires à Acton-Vale jeudi de la semaine dernière.

—M. Joseph Bousquet, gérant du bureau de la Southern Canada Power d'Acton-Vale, a été transféré pour remplir la même charge à Farnham.

—Une tombola pour samedi de cette semaine et lundi et mardi de la semaine prochaine est en voie de préparation par les dames de la Congrégation de Ste-Anne. Cette tombola est au profit des œuvres paroissiales. En vue du succès de cette organisation, lundi de la semaine dernière et aussi lundi de cette semaine, il y a eu au gymnase des assemblées des dames qui veulent coopérer à cette œuvre.

—Attendu le prochain départ de M. le vicaire Cordeau pour la cure de Saint-Alphonse de Granby, nos citoyens ont élaboré le projet de lui faire une fête et de lui présenter une bourse en reconnaissance de son dévouement pour les œuvres paroissiales telles que, par exemple, la balle-au-camp, le gouter, le gymnase. Ce sont nos échevins du conseil de la ville qui ont entrepris la tâche de passer parmi nos familles pour ramasser des souscriptions.

SAINT-DAMASE

Ces jours derniers M. et Mme Aimé Beaudry recevaient à une partie de cartes les généreux participants d'une corvée de bois organisée à son profit. Cette belle soirée se prolongea dans la nuit par de jolies chansons et des amusements divers qui réjouirent tous les invités. Voici les noms de ceux qui étaient présents: MM. et Mme W. Jodoin, Toussaint Lussier, Victor Lafamme, Amédée Beaudry, Hervé Guillemain, Eugène Brodeur, Gérard Beaudry, Albert Darsigny, Alphonse Brodeur, Mlle Antoinette Malo, Noëlle Brodeur, Antoinette Brodeur, MM. Hector, George, et Jean-Marie Malo, Noël et Adrien Brodeur, Ambroise Beaudry, Bernard Leroux, Armand Lussier, Gérard Fontaine, Aurèle Leroux, Marius Leroux, Zoël Despeault, Paul Brodeur, Gabriel et Julien Larose.

LAPRESENTATION

Une charmante soirée, mardi le 19 février réunissant parents et amis chez M. et Mme Joseph Loisel.

Parmi les invités l'on remarquait M. Albany Côté de Saint-Thomas d'Aquin, Mme Alphonse Loisel de Laprésentation, MM. et Mmes Adrien Provost, Léonidas Benoit, Uldège Bazinet et leur fils Jean Marc, William Bousquet, Joseph Marc-Aurèle, Elzéar Bazinet, Irénée Loisel, Joseph Bousquet, Donat Beaudry, Lucien Blanchette, George-Henri Morin, Gédéon Gauthier, Honoré Côté, Léopold Côté, Adrien Chabot tous de Laprésentation, M. et Mme Joseph Nichols de Saint-Thomas d'Aquin, Mlle Jeanette et Yvette Berger, Berthe Blanchette, Rachel Bousquet, MM. Lionel Desgranges, Valmore Loisel, Georges, Jean et Laurent Bousquet, Donat Provost, Joseph-Armand et Léopold Benoit, Jérôme Daigneault.

Il y eut partie de cartes, chants, musique et danse. L'orchestre Yamasaka était sous la direction des MM. Adrien et Arthur Lussier et Joseph Peltier. Tous s'amusaient bien et c'est à une heure très avancée de la nuit que l'on se sépara, chacun emportant un joyeux souvenir de cette soirée.

—Ces jours derniers un groupe de parents et d'amis se réunissaient chez M. et Mme Joseph Leclerc. Outre leurs enfants Laurette, Marie Blanche, Antoinette, Imelda, Charles, Edgar, Laurent, Rosine et Germain l'on remarquait: MM. et Mmes Joseph Provost, William Bousquet, Joseph Gosselin, Albany Nichol, Clément Drapeau et leurs enfants Gertrude, Léon et Donat, MM. et Mmes Honoré Millette, Joseph St-Pierre, Dieudonné Gagnon, Carmela Desmarais, Hormidas Beauchemin, Adrien Provost, MM. Roméo Duquette et Stanislas Gagnon.

Il y eut chant, déclarations et musique, ce n'est qu'à une heure très avancée que tous se séparèrent emportant un inoubliable souvenir de cette soirée.

MARIEVILLE

Samedi le 16 février dernier il y a eu un banquet au profit du bazar qui doit avoir lieu à partir de jeudi prochain pour se continuer, samedi, lundi et mardi gras, ce souper a été un vrai succès et a rapporté la jolie recette nette de \$608.00 environ. Il y eut durant ce souper, veillée du bon vieux temps actée par des amateurs locaux, ainsi qu'une saynète jouée par le cercle dramatique amateur également de cette localité, et une petite pièce jouée par les enfants de l'hospice.

Tous méritent des félicitations pour cette veillée.

—Sont décédés ces jours derniers: Mlle Marguerite Morin, fille de M. Georges Morin, de Montréal, elle était âgée de 13 ans, son service a été chanté en l'église paroissiale. — Domithilde Vincent épouse de M. Félix Blanchard dit Turenne, elle était âgée de 91 ans, son service a été également chanté en l'église paroissiale. — M. Moïse Bessette, ancien hôtelier, lequel est décédé à l'âge de 81 ans, dimanche dernier à sa demeure, son service a été chanté, mercredi matin à 8 hres en l'église paroissiale. Il laisse pour pleurer sa perte outre son épouse, ses fils, Eugène et Hervé de Montréal, Roméo, Raoul et Onil de cette ville, ses filles, Hortense (Mme A. Thibierge) Norah, ses arrière enfants ainsi que plusieurs neveux et nièces. — Jeannine Lapalme fille de M. et Mme Georges Lapalme, elle était âgée de 20 mois.

—M. et Mme Achille Gladu ont été les heureux parents d'un joli garçon qui a été baptisé Joseph, Gilles, André, Les parain et marraine étaient M. et Mme Adélard Gladu, père, et Mlle Marie Gladu, mère. —Mercredi dernier M. et Mme Hameault, ont fêté leur trentième anniversaire de mariage, assistaient tous leurs enfants et quelques amis.

—Samedi dernier notre équipe de hockey a été rendre visite au club ARAMIS de Granby et l'a fait par le score de 7 à 1.

—Dimanche ils jouèrent contre le LAMBERT HARDWARE de Montréal, et les ont battus par 5 à 1.

—Étant donné que le Lambert ferait partie des clubs de l'Association du Nord ils avaient emmené leur reine avec eux, laquelle a eu une réception qui fut très digne de nos amateurs. Elle fut reçue, par M. le maire J. Ed. Robert qui lui présenta un très beau bouquet d'oeillet au nom des citoyens de Marieville.

ST-LIBOIRE

Mme P. J. Paradis était à Montréal en fin de semaine.

—Mlle Victoria Cornélien est revenue d'un séjour à Sorel très enchantée de son voyage.

—Mme Gaston Beaudoin visitait ses parents à Montréal en fin de semaine.

—Mme Wilfride Bienvenue et Mlle Juliette Bienvenue de St-Hyacinthe étaient en visite chez M. Henri Montmarquette dimanche dernier.

—Mme Victor Lapalme de St-Hyacinthe était chez sa mère Mme Jos. Chicoine et visitait aussi sa sœur Mme Gaston Deslauriers.

—M. et Mme Gervais de St-Hyacinthe visitaient MM. Jos. Lapiere et Jos. Cornélien ces jours derniers.

—Ces jours derniers étaient en visite chez M. Ovide Côté, Mlle Blandine Lemonde, Marie-Ange Côté et MM. Arsène Lemonde et Valérien Côté.

—Dimanche dernier M. Henri Montmarquette donna une partie de whist à ses amis qui fut très réussie. Plusieurs prix ont été distribués et tous se retirèrent à une heure assez avancée enchantés de leur veillée.

ST-JEAN-BAPTISTE

Mlle Monique Morier a passé quelques jours au Couvent de St-Charles pour visiter sa sœur Thérèse, élève des Soeurs de la Présentation de Marie.

—Mlle Lucille Morier est revenue dans notre paroisse après être demeurée quelques semaines chez son frère, M. Alcide Morier, gérant de la Banque Canadienne Nationale, de Beloeil.

—M. Gérard Meunier était de passage à Saint-Hyacinthe au cours de la semaine dernière.

SAINT-PIE

Samedi dernier avait lieu en l'église de Saint-Pie les imposantes funérailles de M. Louis Chicoine, décédé à l'âge de 84 ans et deux mois.

Il laisse pour pleurer sa perte, son épouse, née Léocadie Marc-Aurèle; cinq fils: Joseph, d'Iberville; Albert Valmore, Ernest et Raymond, de St-Pie, deux filles: Anna, Mme Alfred Mathon et Antoinette; Mme Olier Grisé de Saint-Pie.

Le convoi funéraire est parti de la demeure du défunt à neuf heures pour se rendre à l'église paroissiale. La levée du corps fut faite par M. l'abbé Horace Messier. Le service fut chanté par M. l'abbé Gustave Roy, du séminaire de Saint-Hyacinthe, aux autels latéraux officient MM. le chanoine N. Desmarais et M. Messier. La quête fut faite par MM. Napoléon Gervy et Arthur Tetreault.

Les porteurs étaient MM. Napoléon Gervy, Arthur Tetreault, Frédéric Lapalme, Emery Sabourin, Philias Godin, Alexis Piché.

Le deuil était conduit par ses fils: MM. Albert, Joseph, Valmore, Ernest et Raymond Chicoine, ses gendres Messieurs Olier Grisé et Alfred Mathon.

On remarquait dans le cortège, ses filles Anna et Antoinette, son frère M. Raymond Chicoine, d'Upton, ses beaux frères et belles sœurs, M. et Mme Israel Berger d'Upton, M. et Mme Joseph Marc-Aurèle d'Eastman, M. et Mme Napoléon Gervy de St-Pie, Mme M. Marc Aurèle de Granby, Ses petites filles, (Bernadette) Mme Oscar Desautels, Germaine, Cécile, Edna Madeleine, Louise, Hélène, Denise et Thérèse Chicoine, Liliane Laprés, Mme Doria Provencal (Cécile), Thérèse, Jeannette, et Gertrude Grisé, Jeannine Mathon. Ses petits fils, Adrien et Philippe Chicoine, Paul Lapres, Jacques, Gérard, Roland et Jean-Paul Grisé, Maurice et Jean Denis Mathon. Ses neveux: MM. L. M. Marc Aurèle de Granby, Joseph Chicoine de St-Hyacinthe, Valmore, Joseph et Ernest Gervy de St-Pie. Ses nièces Mesdames A. Gobeille d'Adamsville, Alphonse Caron de Granby, Armand Beaudry et T. Phoenix, de St-Hyacinthe.

On remarquait aussi M. et Mme J. W. Tetreault, Adélard Chaput, Adélard Langevin, Wilfrid Beaudry, Louis Lachapelle, A. Perreault, M. A. Grisé, St-Hyacinthe, Joseph Duhamel, J. B. Laprés, Arthur Racine, Abel Mahé, M. J. Perreault, Mmes Elzéar St-Pierre, Euc. Bousquet, F. Birtz, François Brice, Euc. Bousquet, H. Pontbriand, Mesdemoiselles Arzèle Dauphinais, G. Gingras, J. Fontaine, J. Chagnon, T. Pontbriand, Victoria Gauthier, MM. Ephrem St-Pierre, notaire, Dr J. E. Proulx, J. E. Choquette, notaire, Hormidas Chaput, O. A. Morin, Claude Roy, Joseph Chagnon, A. Thibierge, Robert, Albert, et Carl Whitney, d'Abbotsford, R. Etienne, Charles St-Pierre, J. Quinbert, Emile Plouffe, Emile St-Onge, Laurie Graveline, Edmond, A. et Gaston Morissette, Marc-Aurèle, U. Deslauriers, Ovide Chagnon, Paul St-Pierre, Philibert Lajoie, Aimé Racicot, Mme J. Cordeau, M. Gérard Dubreuil et autres.

La famille a reçu de nombreux témoignages de sympathies.

ST-THOMAS D'AQUIN

M. Georges Michon était de passage à Montréal samedi dernier.

LE PARFUM

(Suite de la page 3)

Certaines odeurs extrêmes orientales ont été très en faveur ces derniers temps: leur parfum chinois ou japonais en témoigne. L'art de parfumer a fait de tels progrès que ces parfums de synthèse ont toute la finesse désirable et même une grande fraîcheur. Ils ont, de plus, la qualité, exigée de nos jours, d'être très stables, très tenaces. Tenace ne veut pas dire fort et entêtant: ne nous y trompons pas. Un parfum qui envahit la pièce des que nous entrons et qui permet à n'importe qui de nous suivre à bonne distance, de signaler avec certitude notre passage — ou notre présence cachée — est-ce que l'on peut nommer un parfum "indiscret", un parfum sans tact ni vraie élégance.

Un parfum tenace peut et doit même être très subtil: à peine perçue d'abord, sa finesse s'exhale peu à peu et charme sans obséder. C'est le fait des parfums de grande classe. Plus coûteux assurément que les parfums médiocres, pour la double raison qu'ils sortent de maisons célèbres et qu'ils sont composés d'essences rares et précieuses, ces parfums ont l'avantage très appréciable d'être beaucoup plus durables, de ne pas s'altérer avec le temps et l'usage.

Un parfum de grand luxe sur une robe simple témoigne mille fois mieux en faveur de notre élégance qu'un parfum vulgaire sur une toilette étourdissante: il nous range aussitôt parmi les femmes raffinées.

Florence Arvale.



NOUVELLES

RELIGIEUSES

(Suite de la page 2)

Mgr Beaupin, directeur du Comité catholique des Amitiés françaises, a adressé à son tour la parole, pour le féliciter de l'excellent esprit de collaboration qui règne à Lille entre étudiants de tant de pays, et pour redire la bienfaisance de centres de culture internationale, tels que le deviennent, de plus en plus, les Universités catholiques.

Les catholiques allemands continuent de se défendre.

La propagande néopaienne se poursuit en Allemagne sous les formes les plus diverses. Journaux, livres et brochures où le christianisme est l'objet d'attaques incessantes, se multiplient à l'étalage des librairies. On voit même apparaître aux devantures des ouvrages qu'on croyait à jamais oubliés comme ceux d'un ex-jésuite, le Comte Hoensbroeck, ou des pamphlets comme le livre de Miller: "La dégénérescence des peuples sous la Croix". Les attaques reprennent contre le sacrement de pénitence et la confession. Des notes bibliographiques élogieuses recommandent toutes ces publications dans bon nombre d'organes qui s'adressent à la foule et sont très lus.

Pour se défendre contre cette littérature qui se fait de plus en plus envahissante, les catholiques n'ont guère à leur disposition, en dehors des brochures ou des livres qu'ils peuvent aussi publier, que les Semaines religieuses qui paraissent dans la plupart des diocèses allemands.

Celles de Berlin, de Munich et de Cologne mènent le combat apologetique avec vaillance et courage. C'est celle de Berlin qui a dénoncé cet Almanach païen des paysans allemands contre lequel a protesté, à son tour, l'Observateur romano, et dans lequel le vendredi saint est choisi pour la commémoration des 400 Saxons qu'a fait massacrer Charlemagne, qu'on n'appelle plus désormais que Charles le Boucher.

Deux thèmes ont ordinairement traités dans les Semaines religieuses. On y trouve, tout d'abord, des articles réfutant les allégations socialistes, du "Mythe du XVe siècle", le fameux ouvrage de Rosenberg; il s'y rencontre aussi des études sur le rôle de l'Épiscopat allemand dans la lutte contre le communisme et les sans-Dieu.

Cette dernière série d'articles a été entreprise pour répondre à deux discours prononcés à Trèves et à Berlin, vers la mi-décembre, par le ministre Goebbels. Celui-ci avait osé prétendre que l'Épiscopat catholique d'Allemagne avait failli à son devoir et, pour mieux favoriser l'alliance du parti du Centre avec la Social-démocratie, gardé le silence sur la propagande communiste et athée.

Heureusement, la national-socialisme était venu et ce que les Evêques n'avaient point osé faire, Hitler et son parti l'avaient fait. C'est pour répondre à ces grossières accusations que les Semaines religieuses allemandes font en ce moment, passer sous les yeux de leurs lecteurs, toute la longue série d'actes épiscopaux, émanant d'Evêques allemands, qui sont autant de condamnations du socialisme, du marxisme et du communisme.

Cette double campagne des Semaines religieuses se poursuit donc, en dernière analyse, contre deux corrélatifs du néo-paganisme et du national-socialisme: Rosenberg et Goebbels. Il suffit de constater ces faits, pour en déduire la portée: les catholiques allemands restent aux prises avec le national-socialisme et doivent continuer à combattre la propagande néopaienne, plus intense que jamais.

Le juge — Vous venez de casser une soupière sur la tête de votre mari et vous n'avez pas de regrets? — La femme — Oui, son honneur, je regrette ma soupière.

—Comment se fit-il que vous n'avez pas de jambon fumé, vous le seul charcutier de la ville.

—Mon médecin m'a défendu de... fumer.

Monsieur — Vous dites que votre maître n'est pas là et je viens de le voir à la fenêtre.

Baptiste. — Oui, mais lui aussi vous a vu.

Voici un tonique que reconstruit — aussi délicieux que la meilleure liqueur — facile à digérer et à assimiler — le tonique que vous devez employer si vous vous sentez faible, nerveux, déprimé.



M. BOUCHARD L'HOTE D'UN CONGRES....

(Suite de la page 1)

Il a aussi décidé d'être présent à ce congrès parce qu'il a pensé que sa province, où l'entreprise privée en matière d'électricité exerce une main mise à peu près complète sur la génération, la transmission et la vente du fluide depuis la découverte de la transmission à longue distance de l'énergie, était peut-être l'exemple le plus flagrant de l'erreur monumentale qu'un pays accomplit quand il laisse à l'entreprise privée l'exploitation de sa richesse hydroélectrique. Cette vérité est très clairement démontrée quand on compare les résultats obtenus depuis vingt-cinq ans par la régie publique de l'électricité de la province d'Ontario, notre voisine, et ceux obtenus dans notre province par la régie privée.

Les méthodes que l'enquête de la Commission fédérale du Commerce a révélées chez les monopoles américains pour le contrôle du gouvernement, des administrations municipales et de la presse, ont prévalu dans la province durant le dernier quart de siècle et depuis 1910 ces influences indues n'ont eu à peu près pas d'effet sur les administrations publiques de l'Ontario, excepté ces trois ou quatre dernières années où des intérêts privés ont réussi à imposer à la Commission hydro-électrique d'Ontario environ 20 millions du capital avarié d'une compagnie de pouvoir presque défunte. Mais la dernière élection a prouvé que le public avait les yeux ouverts, le gouvernement ayant subi sa première défaite depuis vingt-huit ans.

Québec a été le paradis de l'entreprise privée cependant que la régie publique recevait en Ontario la protection quasi indéfectible du gouvernement et, en tous temps, la sauvegarde d'une saine opinion publique.

Québec est de beaucoup la province la plus riche de toutes les provinces canadiennes en matière de ressources hydro-électriques, le potentiel de nos pouvoirs d'eau se chiffrait à dix-sept millions de chevaux-vapeur. L'Ontario vient ensuite avec environ dix millions.

La distribution idéale de nos chutes d'eau sur notre territoire a pour effet de diminuer le coût de développement et il est avéré que nulle part ailleurs le pouvoir ne peut être développé à aussi bon compte que dans la province de Québec. Conséquemment nos tarifs devraient être plus bas que partout ailleurs, et de beaucoup, pour les agglomérations humaines de population égale.

Nous avons constaté au début de notre campagne en faveur de la régie publique, après vingt-cinq années d'exploitation par l'entreprise privée, que les tarifs d'éclairage étaient de cinquante à trois cents pour cent plus élevés dans notre province que dans l'Ontario. M. Meighen, membre du Sénat, a démontré dans un récent discours, que si les tarifs en vigueur prévalaient dans l'Ontario, il en coûterait au consommateur de sa province au moins trente millions de dollars de plus par année qu'il lui en coûte actuellement.

Les chiffres cités au cours de l'enquête de la Commission nommée par le gouvernement de Québec sur la question de l'électricité, ont démontré péremptoirement que le pouvoir électrique coûte soixante-dix pour cent plus cher aux manufacturiers dans notre province que dans l'Ontario. Les seuls cas que l'on a mentionnés où il existait des contrats à prix égal ou plus bas ici que dans l'Ontario se rapportaient à des accords intervenus entre de grosses entreprises et encore ces documents ont été tenus secrets, seuls les commissaires y ayant eu accès.

Avec notre système de régie privée ici comme aux Etats-Unis on a jonglé avec les millions. On a démontré clairement devant les commissaires qu'il y a eu une surcapitalisation de 45 millions sur une capitalisation de \$64,727,000 et les commissaires eux-mêmes ont admis qu'il y avait eu dans ce cas une surcapitalisation de \$40 millions. On a établi également qu'une somme de \$5,825,511 a été payée en dividendes sur 3,883,674 actions ne représentant même pas un centin de placement quand on a payé seulement \$908,261 pour 605,319 actions représentant un placement réel de \$25,265,950. Les détenteurs de ces 3,883,674 actions avaient investi apparemment \$10,757,260 comptant mais en outre de recevoir ces quatre millions d'actions à titre de profit ils ont reçu en argent \$32,363,950 de la vente de 647,279 actions privilégiées qu'on leur avait données comme paiement partiel de leur capital sur les compagnies amalgamées de 1901 à 1916.

De 1927 à 1933 on a payé en dividendes sur des parts absolument sans valeur \$35,846,310 et seulement \$3,206,522 sur des actions qui avaient été vendues au public les ayant payées \$25,265,950.

Dix actions initiales de la Royal Electric Company amalgamée à la Montreal Light, Heat and Power Consolidated ont reçu en dividendes depuis 1903 la somme de \$11,053.50 et un remboursement de capital de \$3,750 en 1927 comme paiement d'actions privilégiées allouées en guise de paiement partiel des premières actions et le détenteur de ces dix actions originales est encore le propriétaire de 450 actions de la Montreal Light, Heat and Power bien qu'il ait reçu en argent \$14,803.50 pour son placement de \$1,000.

C'est pourquoi on comprend facilement comment il se fait que les consommateurs de Québec ont à payer pour leur électricité deux fois plus cher que leurs compatriotes de l'Ontario où ce jonglage financier ne pouvait s'effectuer avec la régie publique.

Des statistiques ont aussi démontré le fait que le coût en capital du cheval-vapeur ou du mille de ligne est plus élevé avec l'entreprise privée qu'avec la régie publique. Le coût du cheval-vapeur est de \$127 en Ontario et de \$144 dans Québec; pour chaque mille de ligne il en coûte \$12,689 dans l'Ontario et \$14,582 dans Québec, soit une différence de \$1,193 en faveur du coût de construction de l'entreprise publique et nous devons toujours nous rappeler que la position géographique de Québec rend le coût de construction beaucoup moins élevé qu'en Ontario.

L'affirmation que l'entreprise publique est la seule véritable politique du bien et de la sauvegarde publique est clairement démontrée quand nous considérons la situation des deux provinces en ce qui concerne leur richesse présente et passée en matière de pouvoir électrique; il y a quelque trente ans la province de Québec était propriétaire de près de cent pour cent de pouvoirs d'eau non développés de plus que la province d'Ontario. Aujourd'hui la province de Québec ne possède pas, en tout ou en partie, un seul cheval-vapeur électrique et l'entreprise privée a réussi, après nous avoir chargé des tarifs exorbitants pendant plus d'un quart de siècle, à placer sur nous un fardeau de près de six cent millions de capitalisation réelle ou fictive; la province d'Ontario est, elle, propriétaire de presque tous ses pouvoirs d'eau aménagés et de ses systèmes de transmission et de distribution. Toute cette richesse productive a coûté à l'Ontario \$394,661,542.90 seulement et cette province, en plus d'avoir donné à ses citoyens les bénéfices de taux cinquante pour cent plus bas que les nôtres, un quart de siècle durant, a réussi à accumuler, pour racheter la capitalisation ci-haut mentionnée, plus de \$135,000,000 dans sa réserve spéciale de rachat. En l'espace de trente ans cette capitalisation sera presque toute effacée en Ontario tandis que dans la province de Québec, si on conserve la surcapitalisation, nous aurons au-delà d'un billion d'un capital réel ou fictif chargé sur nos systèmes hydroélectriques et sur lequel les consommateurs auront à payer des intérêts et des dividendes. Comme, d'après l'opinion des experts, le coût du courant électrique est formé pour les deux tiers, certains vont jusqu'à dire les trois quarts, par les intérêts et le rachat de la capitalisation, si on ne fait rien pour changer l'état de choses existant dans la province de Québec, on comprend facilement que l'Ontario pourra, à l'avenir, donner des tarifs encore plus bas que les tarifs actuels comparés à ceux qui prévalent dans notre province. Et nos manufacturiers seront dans l'impossibilité d'obtenir le pouvoir qui leur permettra de faire concurrence aux industries de l'Ontario jouissant de nouveaux tarifs très bas. Voilà la calamité que nous avons voulu épargner à notre province en entreprenant la campagne que nous conduisons depuis quelques années afin de rattraper le chemin perdu. Nous avons réussi à éveiller l'opinion

Etes-vous souvent L'Esclave des Rhumes?



Attrapez-vous des rhumes facilement?

Vos rhumes traînent-ils en longueur?

Au moindre éternuement avertisseur, à la moindre obstruction ou irritation du nez, vite! — mettez du Vicks VapoRub — quelques gouttes seulement dans chaque narine. Employé à temps, il aide à éviter nombre de rhumes, et à vous en débarrasser dans leurs phases de début.

Ne courez pas la chance par des demi-mesures. Au coucher frictionnez bien la gorge et la poitrine avec du Vicks VapoRub, la ressource contre les rhumes depuis deux générations. Son action double et directe — par stimulation et inhalation — aide à arrêter plus rapidement le rhume.

UNE NOUVELLE AGREABLE POUR LES PERSONNES SUJETTES AUX RHUMES! Ces deux remèdes pour diminuer le nombre et la durée des rhumes vous apportent la médication basique du Système Vicks pour Mieux Maîtriser les Rhumes. Vous trouverez des explications détaillées sur ce Système, soumis à l'épreuve clinique, dans chaque paquet de Vicks.

SYSTEME VICKS pour mieux MAÎTRISER LES RHUMES

publique et le gouvernement a été forcé de nommer une commission pour étudier la question de l'électricité.

La commission a recommandé le vieux et inefficace remède de la réglementation par une commission, remède qui a déjà été essayé dans notre propre province depuis 1909 sans résultat pratique, le rapport de la commission étant en fait, une condamnation sévère de la Commission des Services Publics actuelle puisqu'on recommande au gouvernement d'enlever à cette organisation tous les pouvoirs qu'elle détient en ce qui a trait aux compagnies hydroélectriques.

L'Union des Municipalités de la province a dit que le seul remède efficace à la situation est d'organiser une concurrence aux compagnies existantes en érigeant un système hydro-électrique provincial, soit l'étatisation. Le gouvernement détient encore des millions de chevaux-vapeur électriques qui peuvent être développés et vendus aux municipalités à un prix si bas que ces municipalités pourront distribuer à leurs contribuables l'énergie électrique pour l'éclairage et les petits services ordinaires au quart du tarif chargé actuellement aux consommateurs et le pouvoir moteur à des taux au moins cinquante pour cent plus bas que ceux que les manufacturiers paient actuellement aux compagnies.

Il existe actuellement un fort mouvement en faveur de la municipalisation et trois ou quatre de nos plus grandes villes étudient la possibilité de produire et de distribuer l'énergie et la lumière à leurs contribuables. A Saint-Hyacinthe, la cité dont je suis le maire, nous avons un système Diesel en opération depuis le 1er décembre dernier et les tarifs pour l'éclairage des résidences et des établissements commerciaux et industriels ont été réduits à un taux si bas que ceux de 1933 étaient de plus de cent pour cent plus élevés. C'est le résultat que nous nous attendons d'obtenir prochainement en faveur de tous les consommateurs de la province de Québec.

Tip Top Tailors vous offre l'occasion de rencontrer et consulter son

EXPERT EN MODE



M. J. E. ALLY
qui sera à ce magasin

VENREDI ET SAMEDI
1er ET 2 MARS

MESSIEURS! Ne perdez pas cette occasion!

de cette semaine, M. J. E. Ally, expert en mode masculine, sera à notre magasin où les hommes de cette ville pourront le consulter au sujet des modèles, des tissus ou des couleurs qui constituent un costume élégant.

Vous ne vous engagez d'aucune façon: La visite de M. Ally est une raison de plus pour que vous veniez au magasin, au moins pour comparer les valeurs, avant d'acheter vos vêtements pour le printemps et l'été.

Dans l'assortiment du printemps de Tip Top, il y a plus de beaux linages, plus de modèles, une main d'œuvre soignée et un meilleur fini, mais le prix est encore \$23.50 seulement, pour toute étoffe au choix.

GERALD BROUSSEAU
129 rue Cascades, Saint-Hyacinthe

VENDEUR EXCLUSIF POUR

TIP TOP TAILORS

NOTES LOCALES

TÉMOIGNAGE D'ESTIME

M. A. J. Gaudreau est l'objet d'une surprise de la part des camarades qu'il allait quitter.

Les employés du "Courrier" se sont réunis dans les ateliers du journal samedi dernier, pour présenter un cadeau-souvenir à M. A. J. Gaudreau qui allait les quitter après un quart de siècle de services. Inutile de dire que M. Gaudreau a trouvé les mots qu'il fallait pour remercier chaleureusement ses camarades.

M. Gaudreau était depuis plusieurs années le gérant du "Courrier". Il sera remplacé à ce poste par le directeur du journal, M. Harry Bernard, qui cumulera les deux fonctions.

NOMINATION

ECCLESIASTIQUE

M. l'abbé Alphonse Gervais devient chapelain des RR. Soeurs de Ste-Marthe.

De l'évêché on annonce que M. l'abbé Alphonse Gervais, depuis 1931 aumônier de la Providence St-Victor de Beloeil, a été nommé chapelain des RR. Soeurs de Sainte-Marthe en leur couvent de cette ville.

M. l'abbé Joseph-Philas-Alphonse Gervais est né à Notre-Dame de Standbridge, comté de Mississquoi, le 26 avril 1894, le fils de Léandre Gervais, contremaître d'usine, et d'Olivia Benoit. Il fit ses études classiques au séminaire de Saint-Hyacinthe, sa théologie au grand séminaire de Montréal et fut ordonné prêtre à Saint-Hyacinthe par feu Mgr Bernard le 25 juillet 1919. Professeur au séminaire de Sherbrooke (1919-20) vicaire à Marieville (1920-21), à Saint-Césaire (1921-23), où il rédigea et publia "L'Album-souvenir du centenaire de Saint-Césaire", volume de luxe abondamment illustré; aumônier du collège commercial de Farnham (1923-30); vicaire à Saint-Hugues (1930-31); aumônier de la Providence Saint-Victor de Beloeil.

L'ENREGISTREMENT DES AUTOS

Les nouvelles licences au bureau du Revenu Provincial.

L'enregistrement des automobiles au bureau du Revenu Provincial, rue Sainte-Anne, se poursuit activement depuis quelque temps. Jusqu'ici il est assez difficile de savoir si le nombre des automobiles accusera une augmentation sur celui de l'an dernier, vu que généralement l'enregistrement ne se fait qu'à la toute dernière minute.

Les prix des permis sont les mêmes cette année que l'an dernier. Un examen des échelles de prix pour les voitures circulant en Ontario et dans Québec fait voir que les prix sont à peu près les mêmes, sauf pour les autos légers où l'on constate une légère différence.

Comme tous les autos doivent être enregistrés, il n'y a pas d'exemptions pour ceux qui remettent leurs voitures dans un garage mais une certaine tolérance est exercée par les autorités, dans certains cas, au propriétaire d'un auto ne s'en sert pas et quand les roues ont été enlevées. Ceci est naturellement laissé à la discrétion de ceux qui sont chargés de faire respecter la loi. On ne tolérera pas cependant la pratique de certains automobilistes habitant la province et qui vont acheter un permis en Ontario.

Les nouvelles licences d'automobiles ont des chiffres blancs sur fond bleu foncé, presque noir. La loi prévoit que tous les autos doivent être enregistrées au 1er mars.

PROCÈS-VERBAL

Les minutes d'une réunion des agents d'assurance-vie.

Les officiers de l'Association des Assureurs-Vie de la Province de Québec sont venus rendre visite aux membres de la Section de St-Hyacinthe.

M. J.-B.-E. Durocher, vice-président de l'Association des Courtiers en Assurance de la Province de Québec et directeur du Club Maskoutain, a eu l'amabilité de mettre à notre disposition les salles de ce club.

Parmi les visiteurs se trouvaient MM. B. Arthur Dugal, Surintendant des Assurances de la Province de Québec, J. W. Simpson, représentant les Associations "Life Officers and Life Underwriters", Gordon Nairn, représentant le Comité conjoint de ces deux associations, J. A. Fournier, vice-président de la Section Montréal et représentant de la Mutuelle du Canada, J. N. Cabana, représentant de la Sauvegarde. Etaient aussi présents une quarantaine de membres, de diverses compagnies d'assurance faisant affaire dans la ville de Saint-Hyacinthe.

M. Dugal a donné une causerie sur "Les Responsabilités de l'Agent d'Assurance-Vie". M. Nairn a parlé que son nom soit anglais et qu'il ait passé ses premières années à Toronto à bien vouloir faire un discours en français et nous démontrant la bonne entente qui doit régner entre les agents d'assurance d'une même ville. MM. Simpson, Fournier et Cabana ont également fait des discours.

M. Eugène Benoit, président de l'Association, Section de St-Hyacinthe, a présenté ces messieurs à l'assistance et remercié les officiers de l'Association, qui ont bien voulu se dérouter pour venir démontrer l'utilité de l'Association des Assureurs-vie.

REMERCIEMENTS

La famille Nectaire Beaugard remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion du décès de Mme Nectaire Beaugard soit par offrandes de messes ou de fleurs, bouquets spirituels, visites, assistance aux funérailles ou de toute autre façon que ce soit.

CHEZ NOS ZOUAVES

Nos lecteurs trouveront ci-dessous l'historique de nos Zouaves Pontificaux Canadiens, commencé dans un numéro précédent:

Le 20 septembre 1906 les Zouaves de St-Hyacinthe ont voulu commémorer le 36ième anniversaire de la prise de Rome par les Garibaldiens, à la défense de laquelle nos compatriotes avaient si vaillamment contribué.

Les Zouaves de St-Hyacinthe ont voulu par là, démontrer qu'ils n'oublièrent pas le mobile de leur fondation et aussi enregistrer une nouvelle protestation contre la violation des Etats Pontificaux.

A cette occasion un auditoire choisi et très nombreux remplit la salle de l'Hôtel de Ville.

Il y eut adresse par le président actif, M. J. A. Séguin, des chants divers, des duo de piano et des solo de violon, des récits de la prise de Rome par MM. les Chevaliers E. H. Richer, et Ferrier Chastité.

Deux médailles d'assiduité et de mérite militaire furent tirées au sort et les gagnants furent M. E. Guertin et M. Berthiaume, ces médailles avaient été présentées l'une par le chef de police Berthiaume et l'autre par M. Eug. Dumaine. Il y eut aussi des exercices à la baïonnette française et la soirée s'est terminée par le chant national O Canada exécuté par le chœur des Zouaves.

M. le chevalier E. H. Richer fut très heureux dans le court mémoire qu'il présenta, il effleura le souvenir des batailles d'Ancone, Mentana, Montebelloni où se distinguèrent des héros tels que Pimodan, le général de Charette, de la Moricière et autres plus modestes mais non moins courageux.

La défense des Zouaves, conclut M. Richer, quelque soit son succès immédiat est un beau rayon de poésie catholique au milieu de notre siècle d'indifférence et d'assainissement moral; et les jeunes furent invités à faire leur ligne de conduite de cette parole qui servirait de cri de ralliement aux anciens soldats du Pape: Consigne du Pape, parole de Dieu!

Car les causes pour lesquelles on meurt, sont les causes qui ne meurent pas. (A suivre)

IL EST ADMINISTRÉ

M. l'évêché Chénette est gravement malade.

Nous avons le regret d'annoncer que l'évêché Arthur Chénette est gravement malade et qu'il a reçu les derniers sacrements de l'Eglise jeudi matin. Aux dernières nouvelles, cependant, le malade avait pris un peu de mieux et ses médecins ne désespèrent pas de lui sauver la vie. Depuis quelque temps M. Chénette était retenu par la maladie à sa demeure de la rue William, mais son état n'inspirait aucune crainte. Il a eu quelques jours, cependant, la maladie prit un tour plus grave.

M. Arthur Chénette est représentant du Quartier 14, à l'hôtel de ville, ayant été élu par acclamation en remplacement de M. Louis Barcoul qui s'était retiré de l'arène municipale. Le fils de M. Joseph Chénette, entrepreneur menuisier, l'évêché Chénette est à l'emploi de la maison d'orgues Casavant. Il fut un des fondateurs du Syndicat ouvrier et membre pendant quatre ans du comité de crédit. M. Chénette a été membre également de la Commission d'Assistance municipale et de la Commission des Logements ouvriers.

Est-il besoin de dire que nous formons des vœux sincères au "Clairon" pour le prompt et complet rétablissement de M. l'évêché Chénette.

LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

La prochaine exposition régionale aura lieu du 29 juillet au 2 août.

Les directeurs de la Société d'Agriculture du Comté de Saint-Hyacinthe ont tenu une importante assemblée mercredi à la salle du "Clairon". L'objet de cette réunion était de discuter l'organisation de la prochaine exposition régionale.

Après discussion, il a été décidé que la prochaine exposition régionale de Saint-Hyacinthe aura lieu du 29 juillet au 2 août prochains. La Société a décidé de demander des souscriptions pour les allocations de terrains, la concession des amusements, etc.

Au cours de l'assemblée, les directeurs ont aussi dressé une liste des prix qui seront offerts spécialement aux exposants du comté.

SOIRÉE A ST-THOMAS D'AQUIN

A l'occasion d'un anniversaire de naissance. — Adresse et cadeau.

Ces jours derniers un nombreux groupe de parents et d'amis se réunissaient à la demeure de M. Irénée St-Pierre à l'occasion de son anniversaire de naissance.

Il y eut lecture d'une adresse par M. Joseph Fontaine de St-Hyacinthe et présentation d'un cadeau par les organisateurs MM. Emile Lapointe et Hilare St-Pierre de Saint-Thomas d'Aquin.

M. St-Pierre, quoique ému sur trouver les mots appropriés pour remercier ses nombreux amis de leur geste généreux à son égard.

Prénait pas à cette réunion intime: M. et Mme I. St-Pierre et leurs enfants: Antonio, Laurent, J.-Olivier, B.-Alice, Yvonne et Georgette; et, MM. Joseph Fontaine, Alp. Desroches, Louis Beaudry, R. Pélouin, Napoléon Hamel, A. Brodeur; M. et Mme David Lemieux; Milles Antoinette et

Jeanne Lemieux; M. Joseph Beaugard, M. et Mme Donat St-Onge; M. Lucien Tétrault, St-Pie; MM. et Mmes Auger, gérant de la Goodyear, Paul Plamondon, Emile Lemay, E. Bourgeois, Hector Cabana, F. Racine; Napoléon Légaré; MM. Napoléon Armstrong, D. Vandal; M. et Mme Ephrem Scott; MM. Joseph Sénécal, L. Laflamme, Raoul Chartier, M. et Mme Gaston Scott; MM. Bernier, Omer Lussier, Louis Charron, Lucien Trotter, Paul Beaudry; M. et Mme Arthur Bérard, M. Laurent St-Pierre; Mlle Emilienne Beaugard; M. Onésime Beaugard, Mlle Corina Bédard, M. Micher Beaugard, Mlle Diana Gagnon, Alice Beaugard, Octavie St-Pierre, Simone St-Pierre, Lucette Donais, William Smith, Dorilla Remy, etc., etc.

On apprécia beaucoup la musique par MM. Georges, H. et Rolland Tétrault et Authier de St-Hilaire, de MM. Bernier, L. Charron et de Adolphe Bazinet, de St-Hyacinthe.

Tous se retirèrent en emportant un inoubliable souvenir de cette joyeuse réunion.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE

Assemblée du nouveau bureau de direction mercredi soir prochain.

Les membres du nouveau bureau de direction de la Société Saint-Jean-Baptiste tiendront une assemblée à la Maison des Oeuvres mercredi soir prochain, le 6 mars. Tous les membres sont cordialement invités à être présents.

DE PASSAGE

Mlle Grisé, du Pensionnat de St-Césaire, étaient à St-Hyacinthe ces jours derniers, les invitées de Mlle Simone Gendron, de cette ville.

FIN DE SEMAINE

Mlle Pauline Auger, de Richmond, a passé la fin de semaine à Saint-Hyacinthe, en visite chez Mlle Dora Thérberge.

SPECIAL
Commencant le 1er Mars
Permanent Croquignole
\$1.50
Messieurs 75c
Mde U. SANTOIRE
145 Cascades. Tél. 795

EXCURSIONS A BON MARCHÉ A TOUS LES ENDOITS DE L'OUEST CANADIEN

Départs: Tous les jours du 1 au 14 mars. Limite de retour: 30 jours.

UN SOU DU MILLE en wagons de première seulement

USAGE FACULTATIF DES WAGONS-LITS

Billets d'excursion aussi en vente, valables dans:—

(a) Wagons-lits touristes à environ 11c du mille, plus les prix réguliers pour les lits.

(b) wagons-salons et wagons-lits de luxe à environ 11c du mille, plus les prix réguliers pour les fauteuils ou les lits.

Faculté d'arrêt à Port Arthur, Ont. et à tous les endroits à l'ouest.

Renseignements complets des agents du

Pacifique Canadien

SERVEZ-VOUS POUR LA SANTE.

Le thé d'herbes à l'indienne Wigwam est le merveilleux remède de la nature pour la Constipation, le Foie Indolent, la Bilioest, les Troubles des Reins et de la Vessie, l'Indigestion, etc. Envoyez 3 sous en timbres pour un échantillon gratuit.

HARRISON R. JOHNS, 229 College Street, Toronto, Ontario.

ACHAT CHEZ LES NOTRES

(Suite de la page 1)

par piastre d'achat. 40. Les marchands ne donnent des coupons que sur demande de l'acheteur.

50. Les élèves de l'Académie Grouard, du Collège du Sacré-Coeur et de l'Académie Saint-Dominique prennent part au concours. Nous sommes persuadés que le public se conformera à ces quelques considérations, car tous nous désirons voir notre commerce canadien-français sortir de son état de léthargie.

Avis!
THE 'SALADA'
a maintenant une qualité pour toutes les bourses
Marque Jaune
28c - 1/2 lb
MARQUE BRUNE • 33c 1/2 lb.
ORANGE PEKOE • 40c 1/2 lb.
La Qualité prime tout

UN CITOYEN QUI A DOMINE SA VIE (Suite de la page 1)

le gouvernement du Dominion, reconnaissant sa valeur lui confia la charge de trente téléphones reliant les diverses écluses et les ponts du canal, service qui se reliait à celui de la compagnie Bell au tableau de Coteau Landing.

Grâce à des professeurs privés et un minutieux travail à domicile M. Boyer se rendit maître de l'anglais, une langue qu'il ne savait pas encore à l'âge de 22 ans. Invité par M. L.-B. Farlane, surintendant général, M. Boyer fut réengagé par la compagnie en 1907.

Devenu expert en télégraphie, M. Boyer fut préposé aux lignes télégraphiques de la compagnie. On venait de mettre en service un nouvel appareil, le relai télégraphique (teletype repeater).

M. Boyer fut chargé de son installation sur les réseaux Montréal-New-York; Montréal-Québec et New-York-Toronto.

En 1915, M. Boyer est nommé directeur du réseau de communications télégraphiques et installe, d'après ses plans, le tableau de six postes que l'on pouvait voir autrefois aux bureaux de la rue Notre-Dame. M. Boyer fut adjoint de l'ingénieur de la transmission pour devenir, à cette dernière date, surintendant général de la division de Québec. En juillet 1931, il surveilla le déménagement des appareils à la bâtisse Toll, la plus importante du genre dans l'Empire britannique.

Associé durant plusieurs années au fonctionnement des circuits qui distribuent les dépêches aux journaux, M. Boyer se souvient qu'il y a dix ans ou plus la radio, sous-produit du téléphone, fut utilisée une première fois pour aider à effectuer des réparations aux lignes télégraphiques sur la frontière américaine. Voici en quelles circonstances. C'était un dimanche matin, le vent soufflait en tempête. Un radiophile amateur téléphona de Notre-Dame de Grâce chez M. Boyer pour obtenir la signification d'un message irradié par un amateur de Burlington.

On annonçait une interruption sérieuse. Grâce à ces deux amateurs de radio, M. Boyer prit les dispositions requises, le "trouble" fut réparé et le soir même l'envoi de la dépêche se fit dans les conditions normales entre Montréal et New-York.

M. Boyer a donc contribué largement au perfectionnement des appareils télégraphiques et téléphoniques combinés à l'époque où ces mécanismes n'étaient encore qu'outils d'essai.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

Disons pour finir que M. Boyer installa l'appareil Morse et autres mécanismes compliqués qui furent mis en oeuvre pour suivre la marche du R-101 et son arrivée à l'aérodrome de Saint-Hubert. Dernièrement encore M. Boyer était à l'honneur trouvant moyen de maintenir, malgré l'incendie qui ravageait Cornwall (août 7, 1933) cette ville en communication avec Montréal et permettre ainsi aux journaux d'obtenir les détails complets de cette conflagration.

New-Carlisle.

—M. Oscar O'Brien, directeur du Quatuor des Alouettes, a reçu des félicitations de l'Association catholique Franco-canadienne de la Saskatchewan pour son programme de folklore, le dimanche soir, à Radio-Canada. La lettre porte la signature de M. Antonio de Margerie, secrétaire général de l'Association.

—La fanfare du 22ième régiment en garnison à Québec donnera un concert à Radio-Canada, le lundi, 4 mars de 6.30 à 7 heures. Le capitaine O'Neill a choisi pour ce programme des oeuvres populaires.

—Mardi soir, de 9 heures à 9.30 heures, Au Clair de lune, avec le Trio des Pierrettes et les pianistes Charles Magnan et Ste-Marie. Programme de musique instrumentale et de chansons populaires. Concert irradié de CRCM et relayé par les autres postes de Radio-Canada.

—Dans le programme de la "Petite Histoire", qu'il dirige à Radio-Canada M. Robert Choquette évoquera, le lundi, 4 mars, les fêtes du IIIe centenaire de la ville de Québec.

Le lendemain mardi, l'honorable Judge Surveyn entretiendra les radiophiles d'un écrivain de chez nous, "Faucher de St-Maurice". Le mercredi, 6, le docteur Albert Lesage fera une causerie sur un médecin de la dernière génération, le Dr Jean-Philippe Rottot, une personnalité dont les anciens n'ont pas oublié le nom. Le mardi, 17, M. Auguste Descaries, pianiste et compositeur, parlera de la musique de chambre au temps jadis. Le vendredi, 8, causerie et sketch sur le vieux Québec, par M. Damase Potvin. Cette dernière émission qui est diffusée de Québec commence à 8.15 hres; les autres commencent à 8 heures.

—Les conférenciers de l'Union catholique des Cultivateurs, les mardi, 5, et jeudi, 7, seront M. Paul Contois et le docteur Louis-Philippe Roy de Québec. Le premier parlera de questions agricoles. La conférence du second a pour titre "Dialogue sur le concordat".

—L'hôte de la tribune universitaire, aux postes du secteur français de Radio-Canada, le jeudi, 7 mars, à 9 heures, sera M. Joseph Risi, professeur à l'Ecole supérieure de chimie de l'Université Laval. M. Risi parlera "des sciences dans notre économie nationale".

Le jeudi suivant, c'est-à-dire le 14, à la même heure, le Révérend Père Joseph Gravel, O. M. I., directeur de l'Ecole des Gardes-malades à Ottawa, parlera "d'une adaptation nouvelle dans la formation de la garde-malade".

—Le quatuor des Alouettes a préparé, pour le dimanche, 3 mars, aux postes du réseau continental de Radio-Canada un programme particulièrement intéressant.

—On entendra, pour la dernière fois, vendredi soir prochain, à 10 heures, la "Chanson de Paris" que dirige André Larose. Ce programme sera remplacé par celui du Trio lyrique.

L'ASSURANCE ET SES CONDITIONS DE VENUE (Suite de la page 1)

aux compagnies des clients et aux assurés, l'avantage de protéger leurs intérêts ou leurs familles contre certains événements, une perte d'intérêt matérielle, une maladie ou la mort, événements autant inévitables qu'inattendus.

Un tableau, messieurs, vous fera comprendre que sans assurés il n'y aurait pas de compagnies, et que sans compagnies, ni assurés, il n'y aurait pas d'agents d'assurances. Il vous fera aussi comprendre l'union indissoluble qui existe entre les trois groupes.

Je vous ai dit tout à l'heure que j'apparaissais devant vous en bon père de famille. Un bon père de famille louange, supporte, aide, encourage les membres de sa famille, mais il lui faut également châtier, punir, corriger ces membres lorsqu'il devient nécessaire de le faire; autrement, il manque à son devoir.

Les pouvoirs et devoirs conférés au père de famille par notre Code Civil et nos lois sont nombreux. Comme père de la grande famille de l'Assurance-Vie, sans hésitation j'accepte d'exercer ces devoirs. Je ne suis pas ici pour châtier (non, pas encore, je le ferai plus tard, si nécessaire) mais pour sermoner et aider à se corriger, l'un des groupes de la famille, les agents d'Assurance-Vie. Je ne vise aucun d'eux en particulier; je m'adresse d'une façon générale à tous les agents, et que, du chapeau que je vais jeter en l'air, les coupables se joignent.

La conception que j'ai des nombreux devoirs qui m'incombent me fait mettre en première ligne de compte la protection de l'assuré, qui, lui, en toutes occurrences où il se passe quelque chose de mal en assurance, est celui qui écope le plus. C'est toujours lui qui y perd une somme d'argent, ou son équilibre, en partie ou en entier.

Or, depuis quelques années, d'après l'expérience acquise par les associations de compagnies et d'agents ainsi que par le Bureau d'Avisers, dont les représentants sont présents ce soir, expérience acquise par moi-même également, nous trouvons que

dans le district de St-Hyacinthe, certains agents d'assurance se livrent constamment à des pratiques défendues par les lois, défendues par les compagnies qu'ils représentent, défendues par les règlements du Département des Assurances comme étant contraires à l'intérêt des assurés, pratiques que si prouvées après enquête, rendent les coupables passibles des pénalités sévères prescrites par l'article 143 de la loi des assurances, lesquelles comportent jusqu'à l'emprisonnement pour un terme de douze mois, avec travaux forcés.

La loi des assurances défend aux agents d'assurances de commettre les actes suivants:

(a) D'exposer sous un faux jour les conditions ou la vraie nature d'une police d'assurance, soit pour effectuer la vente ou pour faire éteindre une police.

(b) De faire de fausses représentations, ou représentations erronées ou incomplètes, lesquelles seraient de nature à induire un assuré à laisser éteindre son assurance, à l'abandonner ou à y renoncer.

(c) De faire don d'une partie de la prime mentionnée dans une police, ou de la donner entièrement, par moyens directs ou indirects, à l'assuré.

(d) De payer une commission ou de donner une rémunération quelconque à qui que ce soit, assurés ou non, à moins que ce soit à des personnes licenciées comme agents d'assurances par mon Département.

Voilà quelques-unes des conventions à la loi des assurances qui se commettent trop fréquemment dans ce district et qui rendent passifs ceux qui les commettent des pénalités mentionnées tout à l'heure, à part la révocation des licences pour une période de deux ans. En termes du métier, ces pratiques s'appellent la vente à haute pression, le tirage de polices ou (twisting) et le rabais. Les associations de compagnies et d'agents ont contracté avec moi une entente inviolable par laquelle nous nous sommes engagés, à l'avenir, à faire punir sans pitié les agents qui se rendent coupables de ces pratiques et à les éliminer pour toujours du champ de l'Assurance-Vie. Nous n'hésiterons pas à prendre toutes les mesures à notre disposition, sans égard à ce qu'il en coûtera, pour faire cesser ces pratiques, car elles sont devenues une plaie nationale où va se fonder une très forte partie des économies si difficilement accumulées au prix de tant de sacrifices par les assurés qui se laissent prendre par ces agents coupables. Il y a plus de deux années déjà, je déclarais publiquement, d'une manière arbitraire, il est vrai, en l'absence de renseignements précis, que j'estimais à plus de \$10,000,000, valant la perte d'acquiescence des assurés en cette province, perte subie par eux à cause de l'abandon de leurs polices avant échéance. Je comprends fort bien qu'une très forte partie de ces abandons ne peuvent être évités; années de dépréciation, manque de travail, revenus diminués, dépenses de toutes sortes, besoins d'argent etc., tout cela a obligé bien des assurés à abandonner leurs polices, mais après études mûries, sans parti pris, depuis quatre ans, (études et consultations prises aux quatre coins de l'Amérique du Nord) je reste encore convaincu qu'au moins 40 pour cent des polices qui sont abandonnées chaque année le sont directement par la politique, de la vente à haute pression, la "survente", la vente sans égard à l'habileté présente ou future de l'assuré à payer les primes, sans égard si la police vendue rencontre bien les conditions financières des familles de l'assuré; ce n'est pas de l'Assurance-Vie que l'on vend, ce n'est qu'une commission que l'on acquiert et c'est tout.

Malheureusement, un trop grand nombre d'agents qui se servent de ces pratiques, pour se disculper, osent dire que c'est là de l'habileté commerciale; à ceux-là, je répondrai que cette habileté commerciale les conduira sans aucun doute dans le mauvais chemin et que tôt ou tard, ils finiront tous de la même façon, dans la misère peut-être, et couverts de l'opprobre de tous leurs concitoyens et compatriotes.

Mais, messieurs, tous ces agents qui exercent ces pratiques comme vous et moi, ils ont une conscience; la conscience, on peut la faire taire pendant un certain temps ou lui faire sourdre oreille, mais elle prend toujours le dessus et alors, ce sont les remords qui arrivent, qui rongent, qui épuisent et qui souvent font mourir, même si la conversion et l'expiation ont eu lieu, car sans réparation, il n'y a pas de pardon.

Si ces agents donnaient seulement quelques minutes de réflexion aux responsabilités morales qu'ils assument, en se servant de ces pratiques, ils agiraient autrement, j'en suis certain. Je vais vous citer un cas de responsabilité morale qu'un agent a assumé, il y a quelques années, en faisant un virage de police. Un homme marié, père de huit enfants, avait une police de \$5,000, sur laquelle il avait payé six primes annuelles. Un agent, durant des semaines, le sollicite d'abandonner sa police et d'en prendre une meilleure, disant-il, avec lui. L'épouse s'opposait toujours mais finit par consentir. La formule de demande d'abandon fut remplie et signée avant que la demande pour la nouvelle police le fut, ou qu'elle fut acceptée; il fallait attendre l'argent de la valeur d'abandon pour faire le paiement de la première prime de la nouvelle police. Le pauvre assuré, un soir, alla mettre à la poste de son village la lettre contenant la demande de rachat.